



Secrétariat Général

No 16

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2012**Présidence : Patrick Monney**

La séance est ouverte à 18h35 en présence de Mme Jeannine De Haller Kellerhals, Maire, M. Nicolas Walder, Conseiller administratif et Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative, et de

Mmes Maryelle Budry, Elvia Cambier, Arlette La Chiusa, Anne Hiltbold Catherine Marti, Denise Martin, Sonja Molinari, Henriette Stebler et Catherine Vaucher, Conseillères municipales

MM. Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Michel Baud, Bertrand Buchs, Arthur Chiorino, Mario Conti, Alain Etienne, René Gevisier, Jean-Jacques Gerster, Pierre Maulini, Frédéric Mino, Patrick Monney, Claude Morex, Michael Papparou, Sandro Pistis, Stephan Pollini, Didier Pro-d'hom, Jean-Marc Richard, Andréa Rossi, Alain Voignier, François Wolfisberg et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Absents/excusés : M. Arthur Chiorino

Le Président ouvre cette séance du Conseil municipal et souhaite la bienvenue à Mme la Maire, les deux Conseillers administratifs, le Secrétaire général, la mémorialiste, les chefs de service présents et le public qu'il remercie d'assister à cette séance qui, il l'espère, ne sera pas trop longue.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2012
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif :**
4. Délibération administrative **51-2012 R** : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2013, aux taux de centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
5. Délibération administrative **52-2012 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'acquisition de matériel et équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien
6. Délibération administrative **53-2012 R** : Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2013
7. Délibération administrative **54-2012 P** : Proposition du Conseil administratif relative au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Carouge (création d'une zone de développement 3 et d'une zone de bois et forêts) au lieu dit "chemin de Pinchat-chemin Vert" (sur la parcelle dite "de l'université"), plan no 29'563-544
8. Délibération administrative **55-2012 P** : Proposition du Conseil administratif relative au projet de plan localisé de quartier no 29774-544, situé entre la route de Saint-Julien et la route de Drize
- Propositions des membres du Conseil municipal**
9. Motions
 1. Motion **25-2012 P** : pour une étude de différents emplacements pour les fêtes et manifestations
 2. Motion **26-2012 P** : pour une suppression de l'impôt sur les chiens

- 10. Postulats
- 11. Résolutions
 - 1. Résolution **9-2012 P** : Cambriolages, vols, insécurité : encourageons les réseaux de prévention entre voisins
- 12. Pétitions
 - 1. Pétition **10-2012 P** : Projet de modification du règlement du Marché
- 13. Questions

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2012

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme De Haller Kellerhals

Mme De Haller Kellerhals a une seule communication qui concerne le compte rendu administratif 2011.

Habituellement, à cette époque de l'année, les Conseillers municipaux trouvent sur leur place le rapport administratif et financier de l'année précédente.

Hors, comme les membres peuvent le constater cette année, aucun document n'est distribué. En effet, le rapport 2011 se trouve sur CMnet ou sur notre site internet en version interactive.

Le choix de ne plus éditer ce document en version papier a pour but de réaliser une économie financière substantielle d'environ CHF 16'000.— et surtout de faire une économie de papier.

En effet, ce rapport était édité en 380 exemplaires et comportait environ 230 pages.

Pour les Conseillères et Conseillers municipaux qui souhaiteraient, néanmoins, une version papier, nous vous remercions de bien vouloir vous adresser à notre mémorialiste.

Le Conseil administratif souhaite aux membres une excellente et enrichissante lecture de ce document.

Communications de Lammar

Mme Lammar a une communication concernant la patinoire.

La patinoire va ouvrir ses portes le 24 novembre prochain jusqu'au 24 février 2013. Le partenariat avec "Genève futur Hockey" et "Genève Servette Hockey club" est reconduit cette année avec des initiations au Hockey et des démonstrations. 3 discos sur la saison sont prévues jusqu'à 22 heures en collaboration avec les Travaillleurs sociaux hors murs, les démonstrations seront également offertes par le marché de Noël de Carouge, comme celle du vice-champion italien de patinage artistique Paolo Bachini.

Enfin, la saison de la patinoire sera agrémentée d'événements comme la marmite de l'Escalade, le hameau du Père Noël qui descendra à Carouge avec traîneau et Rennes, la galette des Rois géante confectionnée par "Foyer Handicap" et une journée spéciale Saint-Valentin.

Le programme détaillé sera tout prochainement à disposition et, en particulier, sur le site internet.

Communications de M. Walder

M. Walder a une communication suite à une question qui avait été posée lors d'une commission et comme celle-ci est d'intérêt public, il va y répondre dans ces communications. Celle-ci concerne l'événement "à pied à l'école 2012"

Pour rappel, le vendredi 21 septembre 2012 a eu lieu la traditionnelle journée internationale *A pied à l'école*.

Cette manifestation est non seulement l'occasion de sensibiliser enfants, parents, automobilistes et autorités à la sécurité sur le chemin de l'école, mais elle permet également d'encourager la mobilité douce à travers des animations festives au sein des écoles.

Cette année, le groupe de travail constitué de l'administration carougeoise, des directrices et enseignants-e-s d'écoles, des associations de parents d'élèves et de la responsable romande de la Journée Internationale de la Journée *A pied à l'école* a notamment fait distribuer un questionnaire aux parents et aux élèves dans le but de mieux comprendre comment les élèves se déplacent habituellement pour aller à l'école et de prendre connaissance des éventuels points noirs sur le chemin de l'école.

Plus de 1800 questionnaires ont été récoltés et les résultats de l'enquête seront communiqués dans un prochain Vivre Carouge!

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président informe les membres que de nouvelles entrées en force des décisions de l'Association des Communes Genevoises figurent pour votre information dans l'onglet ACG de CMnet.

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 51-2012 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2013, AU TAUX DE CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'A L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 18 octobre 2012 et renvoyé en commission des finances.

Celle-ci s'est réunie les 30 octobre et 6 novembre 2012 et les rapports ont été établis par Monsieur Prod'Hom.

Est-ce que Monsieur Prod'Hom a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Prod'Hom répond par la négative

La commission préavise favorablement la délibération par 7 oui et 6 non, le Président a dû trancher lors de cette commission.

Le Président ouvre la discussion.

Déclaration du parti socialiste :

M. Baertschi en donne lecture :

Mesdames et Messieurs,

Pour la seconde fois dans l'histoire de la Ville de Carouge, le projet de budget de notre Commune est présenté par un exécutif entièrement de gauche. A la différence de 2012, une année encore faste en termes de dépenses publiques, 2013 nous fait passer à une sévère cure d'amaigrissement des dépenses publiques. Nous enregistrons en effet le contrecoup de

la situation économique générale qui, principalement en Europe, traverse une période de dure récession.

Dès lors, il n'est guère étonnant que la crise financière et la crise économique aient fini par rejoindre notre ménage carougeois, puisque, en termes budgétaires, c'est un repli des recettes disponibles d'environ 10 % qui se profile.

Il y a une année de cela, notre parti pressentait déjà l'éventualité d'une telle situation, puisque, dans la déclaration lue dans ce Conseil le 17 novembre 2011 nous déclarions que, malgré une forte réduction de la dette communale, « cette situation ne doit toutefois pas occulter le fait que nous devons très vraisemblablement à l'avenir effectuer des choix, soit en matière d'équipements soit au niveau des coûts de fonctionnement.. ».

Cette annonce était à nouveau de mise au mois de mai dernier, lors de l'approbation des comptes-rendus 2012 et nous rappelons cet extrait de notre déclaration d'alors : « ... il s'agira de bien effectuer les choix à venir, sachant qu'un montant trop élevé de notre dette publique aurait aussi un coût, et que les bonnes années fiscales de notre Commune pourraient aussi venir un jour à changer. On pense à ce sujet non seulement aux inflexions de l'économie et des finances, mais également à des décisions de nature politique telles que de nouvelles répartitions fiscales et de nouveaux types d'imposition et de taxation des entreprises. »

Ressources fiscales : Si en politique, il n'est pas toujours facile de jouer aux Cassandra, on constate que nous enregistrons aujourd'hui trois causes principales de recul des recettes communales, ce qui vérifie malheureusement nos augures.

Il s'agit en premier lieu du tassement des rentrées fiscales (-2,4 % sur les personnes physiques, - 14 % sur les personnes morales et -4 % sur la taxe professionnelle) par rapport au budget de l'année précédente, ceci bien que la population ait augmenté de 500 âmes ; cela représente grosso modo une perte de rentrées fiscales de 3 millions de francs. D'autre part nous subissons fiscalement les effets en cascade des rabais d'impôts cantonaux qui, depuis 2009, représentent un manque à gagner pour notre commune d'environ 4 millions. Enfin, relevons les pénalités que nous subissons en rapport avec la péréquation intercommunale qui nous ponctionne d'une part 3'442'000 francs (en hausse de près de 800'000.- francs par rapport à 2012), tout en nous privant cette année d'une rétrocession de 1'427'000.- francs. Cumulées, ces pertes de recettes représentent un montant de l'ordre de 9 millions de francs.

Autofinancement et dette communale : Le tassement des ressources fiscales a d'ores et déjà réduit la marge d'autofinancement possible ce qui a pour conséquence de reconduire une augmentation à venir de la dette. En l'état, la situation est maîtrisée par la réduction sensible de la dette communale conduite lors des précédents exercices et par les conditions actuelles favorables au niveau des taux sur les marchés financiers. Toutefois, le recours à l'emprunt ne saurait être une solution acceptable au-delà de certaines limites qui pourraient se révéler rapidement atteintes si l'on ne produit pas de nouvelles ressources.

Poids des amortissements : Un autre point critique de l'équilibre budgétaire est le gonflement « automatique » de certains postes de dépenses liés, soit aux obligations légales (octroi de subventions ou encore rétrocessions à des collectivités), soit à l'étalement des amortissements de projets importants votés lors d'exercices précédents. Parmi les principaux objets émergeant à la rubrique 331 (amortissements ordinaires) en 2013, rubrique qui s'élève à plus de 15 millions de francs, on trouve des ouvrages de génie civil (canalisations et voiries), les écoles de la Tambourine, de la Vigne-Rouge et du Val-d'Arve, trois crèches et la Maison de Quartier, les parkings de Sardaigne et de l'Octroi, divers bâtiments communaux (Promenades, TVE), etc. Pour la plupart ces objets relèvent de décisions prises lors des précédentes législatures. Reste posée la question du rythme dévolu à ces amortissements et de leur étalement dans le temps ; mais il faut rappeler ici que la Commune est tenue de respecter un certain nombre d'obligations légales, qu'il s'agisse de la construction et de l'exploitation des écoles ou du défraiement du personnel des crèches par exemple ou encore du respect des durées d'amortissements qui se fondent sur une base légale.

Personnel communal : Il s'agit d'une question épineuse et de nature éminemment politique, l'effectif du personnel communal est à mettre en rapport direct avec les prestations. Tous les

engagements de nos employés étant établis sur des bases contractuelles et sur la base de statuts adoptés par le Conseil municipal, il s'agit en effet de charges incompressibles. On constate à cet égard que, conscient de la nécessité de réduire les charges, le Conseil administratif a pris la décision de renoncer à divers engagements de personnel, pourtant votés par le Conseil municipal l'an passé, et il a décidé par souci d'équilibre budgétaire, de ne pas remplacer plusieurs postes devenus vacants. Par rapport au budget précédent (2012) on assiste donc à une stabilisation de fait des charges de personnel, montant qui demeure pratiquement identique à celui de l'année précédente et qui maintient le nombre de poste à 223. Le coût total des charges de personnel reste ainsi, dans l'enveloppe du projet de budget 2013, confiné à un taux de 30% du budget total, une valeur admise en la matière.

Effectif du personnel : A ce sujet, il est piquant de relever que c'est au cours de la précédente législature, alors que deux des trois postes de l'exécutif étaient en mains de Libéraux-Radicaux que l'accroissement de l'effectif du personnel a été fortement marqué. Au cours de la législature 2008-2011, ce sont en effet 48.31 postes nouveaux qui ont été créés avec des augmentations sensibles en 2010 (+13.31 postes) et en 2011 (+20.5 postes), ceci notamment dans la foulée de la révision du statut du personnel. A l'évidence, il faudra analyser dans les mois à venir le pourquoi de cette situation.

Recherche d'économies : Dans son projet de budget 2013, le Conseil administratif a exploré diverses possibilités d'économies, cherchant d'une part à limiter des dépenses jugées non indispensables et d'autre part à explorer les sources de rentrées potentielles. Désormais certaines prestations telles que le prêt de matériel communal ou l'utilisation du domaine public pour des manifestations seront facturées aux utilisateurs. Certaines dépenses jugées non prioritaires sont supprimées ou fortement réduites (location de tentes lors de manifestations, achat d'œuvres d'art, etc.). En Commission des finances, les commissaires ont débattu de l'opportunité de réduire encore certaines lignes budgétaires et de nouvelles propositions ont été avancées.

Mais la difficulté de ce type d'exercice, qui risque bien de s'imposer en cas de défaut de ressources, est que nous ne devons pas procéder de manière trop confinée et pouvoir toujours bénéficier d'une vue d'ensemble. A défaut de quoi on court le risque de verser dans l'arbitraire.

Dès lors, suite au premier paquet d'économies sensibles engagées et au vu des engagements déjà pris par divers groupements, clubs et associations actuellement au bénéfice de lignes budgétaires et qui pourraient pâtir de telles décisions, il a été décidé, pour le moment, de renoncer à effectuer de nouvelles coupes. Il est évident que des décisions de nouvelles coupes budgétaires sans préavis et basées sur le principe de la linéarité, par exemple en réduisant de 10 ou 20 % toutes les subventions, poseraient un certain nombre de problèmes. Lors des travaux conduits en Commission des Finances, la question d'une réduction significative du poste « nature 31 » (biens, services, marchandises) a aussi été évoquée. Cette rubrique représente un montant de Fr. 23'055'691.- Fr. (soit 22, 25 % du budget total). Il convient de souligner à ce sujet qu'un effort très important de réduction de ce poste a déjà été engagé par le Conseil administratif puisque l'abattement entre le réel 2011 et le présent budget représente déjà, en l'état, 2,6 millions de francs. Si des pistes ont été évoquées en Commission, aucun poste d'importance vraiment majeure n'est ressorti des discussions. Certes, il est toujours possible de supprimer des dépenses, mais beaucoup demeurent incompressibles, par exemple les montants des locations ou encore l'achat de mazout pour le chauffage des immeubles communaux.

A l'évidence, au vu même de l'importance de la « nature 31 », cette question sera reprise lors de l'examen des prochains budgets. Mais, les propositions faites de réduire cette rubrique de 2,8 millions encore supplémentaires porteraient globalement atteinte au bon fonctionnement de la Commune et relèvent plus d'un souhait que d'une réalité applicable aujourd'hui. Il ne serait en effet pas raisonnable de se retrouver avec un dépassement significatif des dépenses lors de l'adoption du compte-rendu de l'exercice 2013. Il y aurait alors effectivement tout lieu de critiquer une gestion communale aléatoire...

Programme d'investissements : En novembre 2011, lors du vote du budget 2012, nous rappelions la nécessité pour des collectivités publiques telles que la nôtre de poursuivre une politique d'investissements, notamment en sauvant les efforts consentis en ce domaine à Carouge, soit « un geste salutaire émanant de notre collectivité publique en termes d'équipement et notamment en rapport avec l'aménagement des voiries publiques et la mobilité. Ceci à un moment où les indicateurs économiques sont plutôt au rouge et où le chômage est hélas à la hausse. D'où une démarche anticyclique bienvenue ».

Aujourd'hui, alors que la recherche d'un équilibre budgétaire devient problématique et que le souhait d'un consensus interpartis s'éloigne avec l'approche de futures échéances électorales, la question des priorités en matière d'investissements reste un thème central. Pour faire face à une expansion démographique en cours, il faut construire de nouveaux locaux scolaires et prévoir de nouveaux équipements. Des projets existent ou sont en gestation non seulement en matière d'infrastructures mais aussi dans le domaine social, dans celui du sport ou encore en matière culturelle.

Hausse du centime additionnel : malgré les recherches d'économies engagées, l'équilibre budgétaire ne pourra pas être atteint cette année sans la vente d'un actif communal (le Téléseau) et sans la hausse de deux centimes additionnels. Cette hausse, contestée d'emblée par certains partis, devra probablement être tranchée, suite au dépôt d'un référendum, par un scrutin populaire.

Nous n'entendons pas ici engager un argumentaire complet sur cette question, tout en sachant qu'il n'est jamais agréable de devoir payer de nouvelles taxes ou impôts. Nous nous arrêterons toutefois à deux considérations :

- Avec un centime à 41, Carouge resterait de loin la grande commune la plus attractive fiscalement (Meyrin 43, Genève 45,5, Chêne-Bourg 46, Lancy 47, Versoix 48, Vernier 50, Onex 50,5)
- Pour un revenu de cadre (Fr. 10'000.-/mois imposable) cela représenterait un montant de Fr 18.- par mois, soit moins que la contribution de la taxe personnelle cantonale réajustée récemment proposée par le PLR qui serait de Fr. 30.- par mois (365.- Fr./an).

Conclusions : arrivés au terme de la présente déclaration, nous voterons le projet de budget 2013 tel qu'il nous est présenté par le Conseil administratif, avec un compte de fonctionnement équilibré aux dépenses et aux recettes à Fr. 99'857'000.- et un montant des investissements prévus à hauteur de Fr. 22'795'200.

Rappelons que le vote d'un budget annonce des intentions et des priorités et qu'il donne blanc-seing à l'exécutif d'engager un certain nombre de dépenses. Le Conseil administratif toutefois a réagi comme il se doit et les procès d'intention que certains cherchent à lui administrer relèvent du champ proprement politique, mais non pas de choix de gestion en rapport avec le cadre budgétaire.

C'est donc sereinement que nous attendrons la décision de hausse ou non du centime additionnel, décision qui reviendra selon toute probabilité au peuple souverain, sachant que, si la hausse de deux centimes venait à être refusée, il s'agirait alors de tailler dans un certain nombre de prestations communales actuelles. Dans une telle hypothèse, il faudrait agir en toute équité et sans parti-pris, probablement comme nous l'avons évoqué en procédant à des réductions linéaires. L'effort de redressement financier envisagé sous cette forme pourrait générer beaucoup d'insatisfactions au sein même de la population.

En dernier lieu, nous tenons à adresser nos vifs remerciements au Service financier et à son chef M. Giovanni di Stefano, ainsi qu'à l'Administration communale, pour le travail effectué dans le cadre de la préparation de ce budget. Nos remerciements vont aussi au Conseil administratif et en particulier à Madame Stéphanie Lammar, en charge des Finances, pour sa présentation ainsi que pour le suivi et les réponses apportées en travail de commission. Nous vous remercions pour votre attention.

Déclaration du Parti Démocrate Chrétien :

M. Barthassat en donne lecture :

En faisant une analyse précise du budget notre regard s'est attristé, notamment pour l'ensemble des carougeois. Le groupe PDC constate que le Conseil administratif a encore décidé, comme si de rien n'était, de nous faire avaler un budget qui contient :

- Une augmentation récurrente des charges.
- Une augmentation des impôts en 2013, 2014 et 2015

Ce budget ne tient pas compte de la crise et du déficit budgétaire de l'Etat et ne repose que sur du sable. Nous exprimons notre plus vive inquiétude au sujet de l'explosion des charges.

Il est étonnant de constater que depuis que la gauche est majoritaire à Carouge, les charges ont augmenté de plus de 40 millions de francs. Mais où sont-ils passés ? En effet, il n'y a pas d'amélioration sociale notable, ni même de projets pour de grands investissements. A ce rythme, il ne peut y avoir qu'une seule issue possible : la mise sous tutelle !!!

Savez-vous que notre commune est celle du canton de Genève qui a le plus de charges par habitants ? Comparaison n'est pas raison mais sachant que le Conseil administratif est très friand de ce genre d'exercice, voici la réalité des chiffres pour l'année 2011 :

- Commune de Lancy : 101 millions de charges pour 29'000 habitants, ce qui représente 3'482 francs de charges par habitants.
- Commune de Carouge : 99 millions de charges pour 20'000 habitants, cela fait 4'950 francs de charges par habitants.

Différence : Carouge engrange 30% de charges de plus par habitant qu'à Lancy.

Savez-vous quelle est l'évolution des charges de fonctionnement de notre commune ? Encore une fois, la folie des grandeurs nous gagne puisqu'elles passent de 17,7 millions en 2008 à 24,3 millions en 2012 soit 6,6 millions de plus. Et oui, rappelez-vous de ces fameux et nombreux amendements votés sans discernement par la gauche carougeoise durant ces quatre années.

Il n'y a plus de doute, le problème ce n'est pas les recettes mais bien les charges.

Le PDC s'interroge donc sur les propos tenus par le Conseil administratif et sur sa capacité à entrevoir l'avenir de notre belle commune. Ce Conseil administratif qui ose souligner que le budget présenté tient pleinement compte des options politiques et des engagements pris par l'exécutif au début de la présente législature. Nous répondons de la manière suivante : NON pour une immense partie des dépenses. NON aux options politiques dogmatiques prises sans tenir compte des nouvelles réalités. Le Conseil administratif récolte en toute complicité ce que la gauche a semé depuis 1999. Voter des dépenses à travers des amendements pour des copains sans penser aux conséquences est la preuve que le CA ne pense pas à la classe moyenne et aux simple gens, ceux qui luttent tous les jours sans rien recevoir et sans se plaindre.

Comment le Conseil administratif va faire pour 2014 et 2015 ? Oui comment ! Il est évident que le Conseil administratif, en proposant un tel budget démontre qu'il n'a aucune vision budgétaire pour Carouge. Notre commune est administrée au jour le jour sans anticipation. Il n'y a que 10'000 francs de marge. Rien qu'avec les effets mécaniques des salaires, nous savons déjà que nous serons hors des clous pour 2014 et 2015 ! Alors, encore une hausse des impôts ? Nous avons posé des questions durant les commissions des finances ! Avez-vous pensé à cela ? Pas de réponse ! Avez-vous fait un plan financier sur 4 ans ? Pas de réponse. Nous avons bien compris que cette hausse d'impôts survient cette année pour des questions électorales, pour ne pas monter les impôts de 6 centimes en 2014. Vous misez sur l'oubli ! C'est un mauvais pari ! Cette fois, les carougeois ne voteront plus sur un malentendu.

En examinant de plus près les dépenses « très amicales » relatives aux subventions, il est constatant de constater que la gestion rigoureuse attendue est remplacée par une technique dite du saupoudrage. Ce saupoudrage qui assouvit un nombre incalculable de besoins larges et variés et pour lesquels l'importance ou les degrés de priorité ne sont pas démontrés. A notre sens, l'argent du contribuable n'a pas pour vocation de financer de tels excès.

Certes, contenter bon nombre d'associations pour des buts électoraux peut paraître assez séduisant à certains élus. Il n'en demeure pas moins que cette pratique n'est pas digne d'un exécutif et d'un législatif qui se veut responsable et honnête.

Le PDC invite notre exécutif à mettre en place rapidement une méthode de gestion prévisionnelle plus rigoureuse en matière de dépenses. Il ne s'agit pas seulement d'anticiper, de prévoir mais aussi de contrôler les dépenses au moyen d'un budget construit sur la base de prestations clairement définies. En amont, il s'agira bien sûr de définir les axes et les options à privilégier sur une base d'une politique clairement définie, sorte de plan quadriennal avec des contrats de prestation à la clé. Cette nouvelle façon de procéder présente plusieurs avantages. Elle a le mérite de reposer sur une vision et une ligne politique préalablement définie. Elle fixe précisément à la fois un cap et un cadre général sur lesquels pourront s'appuyer les membres de l'exécutif et les chefs de service dans leurs choix de dépenses. Bien qu'un tel plan comporte un caractère contraignant par essence mais c'est l'un des buts recherchés pour parvenir à une gestion précise, rigoureuse et donc à des résultats tangibles.

Nous allons proposer des amendements constructifs qui ne touchent ni le social ni les associations carougeoises implantées depuis longtemps sur notre territoire. Nos amendements demandent seulement de diminuer les frais de fonctionnement en les ramenant au niveau de 2010. Nous espérons que le Conseil administratif et les Conseillers municipaux de gauche fassent preuve d'ouverture d'esprit et de consensus comme leurs homologues de la ville de Genève, qui eux, sont venus avec une copie revue et corrigée de plus de 18 millions.

Si nos amendements ne sont pas acceptés, nous refuserons ce budget et nous lancerons un référendum.

Pour terminer, nous tenons à remercier les collaborateurs du service financier pour le travail accompli, de même que les chefs de service pour les réponses qu'ils ont bien voulu apporter à nos différentes interrogations.

Déclaration d' A Gauche Toute :

Mme Stebler en donne lecture :

Cette année, ma déclaration ne sera pas drôle...

Parce que nous sommes presque toutes et tous allergiques aux augmentations des primes d'assurances maladie, de notre loyer et de nos impôts. Et pourtant, cette petite, très petite, augmentation d'impôts est légitime et nécessaire. Elle fait suite à une baisse annuelle de 4 millions de rentrées fiscales pour la commune, suite au vote en 2009 du Grand Conseil par vous messieurs dames en face, par l'Entente bourgeoise, et qui essaie encore en ce moment de baisser les impôts sur les bénéfiques des entreprises, ne laissant par présager un avenir radieux pour Carouge et les autres communes. Nous supportons aussi la perte de 1 million et demi de la péréquation financière, et une baisse des rentrées fiscales dues à une économie en crise, inhérente au système capitaliste et à ses crises régulières.

Dans notre société marchande ou tout est bon pour vendre, gagner plus et enrichir une minorité, l'impôt reste une des taxes les plus sociales et complètement redistribuée. Vos impôts enrichissent la communauté carougeoise, mais n'enrichissent aucun particulier. Le budget de cette année d'environ 100 millions sera redistribué, au travers de salaires, aux employés communaux qui entretiennent la ville, au service social, aux architectes des restaurants scolaires, des crèches et des écoles, aux employées qui travaillent dans ces bâtiments, aux crè-

ches par diverses subventions, aux différents services administratifs et politiques, aux associations œuvrant sur la commune et aux amortissements des bâtiments, à la voirie et à la culture. L'impôt permet de soutenir une commune riche en culture, riche en fêtes, riche en concerts, en théâtres et en cinéma, riche en nouvelles écoles par exemple la Vigne Rouge et la nouvelle crèche des Epinettes, riche, très riche en infrastructures publiques.

Cette année, hélas, encore une fois, l'avidité et l'irresponsabilité des banquiers, des fraudeurs fiscaux et d'une majorité de l'Entente bourgeoise baissant les impôts des plus riches et augmentant de 14% la taxe personnelle des plus pauvres, la commune a du faire face à un budget déficitaire, ce qui n'était ni légal ni possible. Les responsables de tous les services qui ont construit ce budget, ligne par ligne, d'environ 1 kg de document, ont peiné pour faire des économies d'environ 3 millions. Les autorités devront vendre un bien pour 3 millions et ont proposé de nouvelles recettes fiscales à hauteur d'environ 3 millions à travers une augmentation de 2 centimes additionnels passant de 39 à 41. Ces économies, ce grattage dans tous les secteurs, ces nouvelles recettes, le non-engagement de personnel pour environ 2 millions, évitent de couper dans les prestations et subventions importantes pour la population.

Non, nous ne couperons pas dans le soutien au FC carouge.

Non, nous ne couperons pas les subventions à la fanfare municipale.

Non, nous ne couperons pas dans le salaire des comédiens déjà précarisés en diminuant les subventions aux théâtres.

Non, nous ne diminuerons pas la subvention au Carré.

Non, nous ne toucherons pas aux salaires et aux conditions de travail des employé(e)s.

Pourquoi, me direz-vous ? Parce qu'ils ne sont en rien responsables de cette crise et qu'ils contribueront déjà, par leurs impôts augmentés, à l'équilibre de ce budget.

Non, nous ne licencierons personne, car chaque employé communal est indispensable au bon fonctionnement de Carouge.

Mais hélas, nous avons dû tout de même renoncer, pour économiser, comme cité plus haut, à engager un adjoint aux travaux voirie, des médiateurs sociaux, un conseiller en insertion, un chef de la sécurité publique, un responsable des concierges, un urbaniste, un adjoint au secrétaire général.

Ces postes ne peuvent être repourvus pour l'instant. Des projets ont donc été reportés.

Des économies ont été faites également dans des frais de nettoyages ainsi que dans les différents services de la commune.

De nouvelles recettes proviendront du paiement par les usagers de différents services, par la mise en vente de Télécarouge et par l'augmentation d'impôts. Ces nouvelles recettes et ces économies permettront d'avoir un budget équilibré, un budget de sobriété, un budget de solidarité qui réponde aux besoins et aux loisirs d'une majorité de Carougeoises et de Carougeois.

Avec un centime additionnel à 41, Carouge restera, parmi les grandes communes du Canton, avec un taux d'impôt très bas : Meyrin est à 43, Versoix à 46, Vernier et Onex à 50.

Nous vous appelons donc à soutenir cette augmentation de 2 centimes dans ce budget 2013.

Pour les seniors, pour son club et ses activités. Pour tous les sportifs qui aiment le foot, la boxe ou la gymnastique. Pour ceux qui aiment les excellents films du cinéma Bio et les pièces des 3 théâtres riches et diversifiées. Pour les chômeurs en fin de droit toujours plus nombreux qui sont obligés d'aller au service social. Pour tous les employés communaux qui font tourner cette commune et qui nous permettent de bien y vivre. Pour les écoliers et écolières qui étudient dans des écoles modernes et rénovées. Pour les nageurs et nageuses qui rêvent d'un nouveau bassin pour terminer leurs longueurs. Pour les habitants des quartiers Nord, Sud, Est et Ouest qui ne supportent plus le trafic motorisé et qui aimeraient des zones piétonnes devant leurs immeubles. Pour les Jeunes qui aimeraient des locaux autonomes. Pour les danseurs et les danseuses de rock, de salsa, de valse et de tango recherchant désespérément une guinguette. Pour les habitants qui attendent un logement bon marché. Pour les parents qui

attendent si longtemps une place en crèche pour leurs enfants, malgré la construction de la crèche des Epinettes. Pour combattre la grande précarité de mon quartier. Pour ne pas oublier, malgré un budget de 100 millions, les inégalités criantes et à combattre entre un nettoyeur de la Voirie et un autre employé de Cyclotri faisant le même travail sur la même commune, et dont le salaire est de moitié inférieur à celui de l'employé communal. Et pour tous ceux qui aiment Carouge, qui désirent partager le bien commun et les richesses créées. Alors oui, votons ce budget 2013 avec bienveillance et remercions ceux qui l'ont pensé, écrit, expliqué, proposé et voté. Et en particulier le Conseil administratif, Jeannine, Stéphanie et Nicolas, et le responsable du service financier Giovanni Di Stefano.

Déclaration du groupe des Verts :

Mme Molinari en donne lecture :

Le Conseil administratif présente au Conseil Municipal un budget 2013 équilibré. Et pourtant cette année est, du point de vue des rentrées fiscales, une année difficile. La crise financière mondiale, qui a débuté en 2008 et qui avait jusque-ici épargné l'économie Suisse, déploie désormais ses effets qui se manifestent à Carouge, par une baisse sensible des rentrées fiscales : taxe professionnelle en diminution de 700'000 CHF, impôt sur les personnes morales et physique en baisse respectivement de 14% et 2.4%, pour un total de 2,28 mio de CHF.

De plus il faut souligner que la baisse de la fiscalité décidée au niveau cantonal a eu pour conséquence une diminution considérable des revenus disponibles, d'un montant estimé à près de 4 mio de CHF. Si donc la Suisse reste, en comparaison d'autres pays européens, dans une situation moins difficile, plusieurs secteurs connaissent des difficultés importantes et ont un impact sur les revenus communaux.

Il est donc nécessaire, tout en menant une politique d'investissements anticyclique, de recentrer les priorités d'interventions communales ce à quoi le nouveau Conseil administratif, qui présente aujourd'hui son deuxième budget, s'est attelé à faire dès le début de l'année. Par ailleurs, le niveau très faible du centime additionnel, qui à 39, est rappelons-le très bas comparé aux communes urbaines du Canton, en fait il n'y a que Plan les Ouates parmi les communes urbaines qui a un centime plus bas, conjugué aux excédents financiers des précédentes années ont eu pour effets d'augmenter l'indice de capacité financière de la commune au-delà du seuil des 140, ce qui a amené à la perte pour notre commune de 1.4 million du fond de péréquation intercommunal.

Le groupe des Verts salue la réaction rapide et responsable du Conseil administratif, qui en devançant les premières annonces d'« alerte » faites par le département des finances, a réagi par la prise de mesures d'économie immédiates pour notre commune, tel le renoncement à pourvoir des postes votés et la réduction de lignes budgétaires. Au total en 2012 les mesures d'économie décidées par le Conseil administratif ont permis une économie de près de 1.8 mio de francs.

Cependant, ces réductions ne sont pas à même d'équilibrer les finances, et trois mesures différentes sont proposées pour le budget 2013:

- *la réduction des charges - sur la nature 31, par exemple, la réduction a été de 2.6 mio entre le réel 2011 et le budget 2013, ou de 1.3 mio entre le budget 2012 et le budget 2013.*
- *l'augmentation du centime additionnel qui passe de 39 à 41 centimes (correspondant à 3 mio)*
- *la vente de Télécarouge.*

Même avec un centime à 41, Carouge reste la commune urbaine avec l'un des centimes le plus bas du canton. Soulignons aussi que cette contribution supplémentaire demandée aux habitant/es et aux personnes qui travaillent sur notre commune est très modeste. Pour une famille avec deux enfants et un revenu imposable de 122'000 CHF, l'augmentation corres-

pond à 18.6 CHF par mois ; si le revenu imposable était de 53'000 CHF la variation de l'impôt communale serait de 2.20 frs par mois ou 26 frs par an.

Le contexte économique de Genève est clairement en train d'évoluer. Mais c'est justement là où les collectivités publiques doivent jouer un rôle moteur en maintenant des services de qualité, en appuyant les personnes les plus fragiles et précarisées et en menant une politique conjoncturelle active.

Le rôle social de la commune doit être assumé et doit permettre à la population en difficulté de rebondir rapidement.

Soulignons aussi la grande clairvoyance de la population carougeoise qui a refusé en 2009 une baisse du centime ce qui a permis à Carouge de diminuer fortement la dette par habitant, en améliorant sa capacité financière et d'investissement. Aujourd'hui, malgré les très nombreux et nécessaires investissements engagés sur le territoire communal (crèches, école, centre aéré, etc), la charge des intérêts de la dette se situe dans une fourchette basse à 0.5 mio en 2012, correspondant à une dette par habitant prévue pour 2013 de 2'433 CHF.

Le caractère particulier de notre commune doit être gardé en mémoire. Nous devons à la fois assumer des infrastructures d'une commune urbaine (une « commune centre ») et faire face à l'aménagement futur de notre territoire qui prévoit un accroissement très conséquent de notre population d'ici 20 ans.

C'est pourquoi nous nous réjouissons du rôle que le service d'urbanisme, récemment créé, pourra jouer. Il va permettre à Carouge d'anticiper sur l'ensemble des contraintes liées à l'aménagement du territoire, sur le financement des infrastructures et des équipements et sur les négociations des taxes et contributions de l'Etat notamment.

Le développement de ce service de l'administration va nous permettre de bien planifier les investissements et d'en dessiner les aspects financiers pour notre commune dans le futur.

Nous avons tous en mémoire le retard pris pendant des années dans le domaine de la petite enfance et qui a pesé très lourd dans notre capacité financière avec son investissement concentré sur une période très courte.

Les Verts sont également attachés à consolider le rôle que doit jouer notre commune dans le domaine du développement durable, entre autres par le choix de son énergie (SIG vitale vert), la réduction de sa consommation et de sa dépendance aux énergies fossiles, de la qualité de son cadre de vie, des espaces verts créés et préservés lors de la planification territoriale.

Il faut également que la commune puisse continuer à être active dans l'acquisition de terrains afin de doter sa fondation immobilière de nouveaux potentiels pour créer des logements abordables.

Le groupe des Verts votera le budget 2013, tout en demandant à ce que les réflexions et réformes de l'administration communale entreprises en 2012 soient poursuivies afin d'assurer pour le futur de notre commune un développement durable. Ces réflexions doivent aussi considérer que, si le budget présenté est équilibré aujourd'hui, cela est possible uniquement grâce aux rentrées attendues de la vente de Télécrouge, estimée à environ 3 mio; mais la vente n'a pas encore eu lieu, et l'année prochaine cette option n'existera plus.

Nous soutenons également la hausse du centime additionnel, qui permet à la Ville de Carouge d'équilibrer sa situation financière et de pouvoir également faire face aux futurs investissements programmés.

Nous espérons vivement que les autres partis sauront aborder cet exercice budgétaire avec le même esprit d'ouverture.

Avant de terminer, nous tenons à remercier Monsieur Di Stefano et le service financier dans son ensemble pour leur excellent travail. Nous remercions également les différents autres services de la commune ainsi que le Conseil administratif, et particulièrement Madame Stéphanie Lammar, pour la présentation très claire de ce budget 2013.

Déclaration du MCG :

M. Pistis en donne lecture :

Le groupe MCG refusera ce budget 2013 présenté en l'état, parce qu'il est inacceptable. Nous ne pouvons tolérer une augmentation massive des impôts communaux, ce qui va être négatif pour les familles carougeoise.

Le pouvoir d'achat, déjà largement mis à mal par les assurances-maladie et la hausse du coût de la vie, sera réduit par ces hausses d'impôts.

Aujourd'hui de nombreux habitants de notre commune ont de la peine à joindre les deux bouts.

Pendant ce temps, le Conseil administratif s'accorde des indemnités royales de 338'400 Francs, pour un travail à temps partiel. Pour le même travail en 2010, c'était 285'565 Francs. On voit très bien l'augmentation que s'est allouée le Conseil administratif alors que de nombreux habitants sont en difficulté.

Sans compter les jetons de présence budgétisés à 10 000 Francs, une spécialité carougeoise, alors que Vernier et Onex n'en versent pas à ses conseillers administratifs.

Ne parlons pas des d'indemnités de représentation, des indemnités de transport et on en passe des meilleures le tout pour avoisiner 40 000 CHF. Ce ne sont plus des indemnités mais bel et bien des Louis D'or.

Eux ne veulent pas faire d'effort, alors qu'ils demandent aux Carougeois de se serrer la ceinture. C'est inacceptable !

Le MCG avait demandé l'année dernière un effort de rigueur de la part du Conseil administratif. Hélas, il n'a pas été suivi.

Nous avons notamment indiqué qu'il fallait avoir une marge de sécurité qui n'existe pas, au lieu de dépenser bêtement l'argent jusqu'au dernier centime.

Le MCG dénonce les dépenses de prestige qui se sont multipliées ces dernières années.

Comme la réfection absurde de certaines rues à des prix excessifs. Des subventions distribuées tous azimuts à certains copains associatifs proches de la majorité municipale, afin de défendre leurs intérêts et non le bien des habitants.

Toutefois, bravo à l'exemplarité du personnel communal qui a limité les dépenses et ne représente qu'environ 30% du budget municipal.

Il convient de dénoncer le tableau mensonger qui nous a été présenté par le Conseil administratif, nous faisant croire que le personnel coûte près de la moitié du budget de la commune pour nous induire en erreur.

Dans un graphique on nous a réuni les frais de personnel et les amortissements de matériel, d'immeuble et de bien, ce qui n'a absolument rien à voir avec le personnel communal.

Comme il l'a déjà fait, Le MCG s'opposera à l'engagement de frontaliers qui augmentent le chômage à Carouge et réduisent les rentrées fiscales.

Nous nous opposons à la privatisation du contrôle du stationnement par la Fondation des parkings pour les zones bleues gérées à des prix excessifs et cette même fondation qui engage des groupes de travailleurs frontaliers. Pour mémoire c'est plus de un demi million le contrôle des zones de stationnement sur Carouge. Ces exemples démontrent que la hausse d'impôt n'est pas nécessaire et peut être évitée.

Il y a dix ans, on nous avait déjà brandit la menace en nous annonçant l'apocalypse si les impôts n'étaient pas augmentés. Grâce à un référendum les Carougeois y ont échappé.

Les années suivantes, Carouge ne s'est jamais aussi bien portée en termes financiers.

Les conséquences de l'approbation de la hausse d'impôts seraient une augmentation massive des impôts communaux et le départ de certains contribuables.

Dans l'hypothèse où le budget serait accepté en l'état, avec une augmentation des impôts pour les carougeois, le MCG se ralliera à un référendum unitaire avec tous les partis, citoyens et habitants qui s'opposent à cette hausse d'impôts. Le MCG tient également à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce budget. Merci.

Déclaration de l'UDC :

M. Gevisier en donne lecture :

Notre groupe a étudié avec attention le budget 2013 présenté par le Conseil administratif. Que de surprises !

En préambule, qu'il nous soit permis de remercier le Conseil administratif, spécifiquement Mme Stéphanie Lammar, responsable des finances, de Monsieur Di Stefano, chef du service des finances, et de tout le personnel de la Mairie pour l'excellente présentation exhaustive du budget 2013.

Au demeurant quel travail pour finaliser et présenter un tel document.

Le personnel de la Ville de Carouge est indéniablement très professionnel et c'est une chance pour les citoyennes et les citoyens.

Nous y sommes sensibles !

Merci à eux.

Le budget 2013, ou comment transformer, par lyrisme, une commedia dell'arte en tragédie grecque ! Cela dit, qu'elles sont les remarques de l'UDC pour l'année 2013 ?

Nous pourrions développer bien des points du budget sur des montants trop élevés ou injustifiés, toutefois nous n'allons pas vous bassiner avec des chiffres et des commentaires interminables, mais plutôt vous entretenir de l'augmentation du centime additionnel, présenté par le Conseil administratif.

Auparavant, il sied de vous entretenir de généralités à savoir :

Que les finances publiques du Canton de Genève se détériorent tout autant que celles de Carouge et qu'elles doivent être revues à la baisse. Que vont décider les Députés du Grand Conseil au sujet d'une éventuelle suppression de la taxe professionnelle. Que dire du raté de la péréquation ? Que dire des augmentations abyssales de charges non justifiées ? Que dire des économies de bout de chandelles faites par le Conseil administratif ? Que dire de combler une situation préoccupante par une augmentation d'impôt.

Que dire de cet arrosage systématique de la politique culturelle qui n'existe pas ? Que dire de l'engagement massif de personnel ? Que dire, que dire, que dire...

D'autre part, alors que le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO) prévoit de modestes croissances du PIB de l'ordre de 1,4% en 2012 et de 1% seulement en 2013, le projet de budget 2013 de Carouge comporte une nouvelle augmentation des charges de 2,24%. Cette manie de la politique de l'arrosoir de la gauche en général n'est plus possible dans une société où chacune et chacun doit déjà assez se priver.

Par ailleurs, l'agence Standard & Poor's ne recommande-t-elle pas à tous les états de mettre en place un contrôle plus strict des dépenses pour limiter la crise sur les budgets. Dès lors, le Conseil administratif ne devrait-il pas lui aussi entamer une cure d'amaigrissement afin d'éviter une hausse des charges menant à une augmentation du centime additionnel.

C'est certain, avec une augmentation de deux centimes additionnels les nuages vont s'accumuler sur la qualité de vie des Carougeois. Oui, Mesdames et Messieurs de la gauche, même deux centimes auront des incidences sur le pouvoir d'achat des carougeois ce qui n'est vraiment pas le moment en période de crise économique mondiale.

Mesdames et Messieurs de la gauche, au fond de vous, soyez sincères, ça ne vous fait pas tousser une augmentation d'impôt ?

De cette folie des grandeurs du Conseil administratif, faut-il préciser ici que les expériences internationales nous montrent clairement que les programmes de réduction des dépenses publiques apportent des résultats plus pérennes que la hausse des impôts. Pourquoi ce Conseil administratif ne regarde-t-il pas la réalité en face et s'inspire des études menées ?

Il est inutile de se voiler la face et par là même occulter la vérité et faire croire aux Carougeois que nous sommes épargnés des effets de la crise économique mondiale. Carouge n'est pas meilleure que les autres.

Soyez honnêtes en admettant que le ralentissement économique mondial commence à déployer ses effets sur l'ensemble des budgets, notamment celui de Carouge et qu'il est temps de faire des économies dans toutes les rubriques, à l'exception de tout ce qui touche la vie sociale et associative.

L'UDC s'oppose à toute augmentation d'impôt, prévoir c'est gouverner et demande au Conseil administratif de faire des économies afin d'éviter aux Carougeois de subir cette mesure.

Il propose donc à ce Conseil de prendre en considération et de voter l'amendement suivant à rajouter à la délibération no 51-2012 en lieu et place du chiffre 2 du "décide" : le Conseil administratif doit réduire les charges du budget 2013 de 3% dans toutes les rubriques sans toucher au social ni aux sociétés du Cartel, y compris la vogue de Carouge.

Qui peut le plus, peut le moins.

Si cet amendement est refusé, l'UDC participera activement au lancement d'un référendum avec les partis de droite et bien entendu ne votera pas le budget 2013.

Les carougeois doivent savoir que ce référendum lancé, sera le résultat d'un manque de responsabilité de la part du Conseil administratif de gauche qui n'a pas le courage politique de continuer la baisse des charges budgétaires 2013 et de se reposer sur les portes-monnaies des contribuables.

C'est clair, en ne voulant pas corriger impérativement le tir des dépenses de Carouge, le Conseil administratif de gauche demande à la population de se serrer encore plus la ceinture, ce qui est totalement déraisonnable en ces temps difficile dans lequel l'avenir des finances du canton de Genève reste incertain.

Le canton de Genève ne risque-t'il pas également d'augmenter les impôts ? Vous imaginez les carougeois payer deux augmentations fiscales, l'une cantonale et l'autre communale.

Voilà Mesdames et Messieurs ce que l'UDC tenait à vous dire ce soir pour préserver les intérêts des citoyennes et des citoyens carougeois qui en ont assez d'être pris pour des vaches à lait.

Merci de votre attention et de voter l'amendement proposé par le groupe UDC Carouge, sinon nous refuserons le budget 2013.

Déclaration du PLR :

Mme Hiltpold en donne lecture

Sans surprise, le groupe libéral-radical ne votera pas le budget 2013 tel qu'il est présenté ce soir.

Comme nous le redoutions, le Conseil administratif se voit contraint d'augmenter les impôts de 2 centimes pour faire face à la baisse des recettes fiscales et assumer les dépenses in-considérées de ces dernières années. Nous l'avons clamé depuis longtemps, une diminution importante des recettes fiscales était à prévoir. Elle est aujourd'hui avérée.

Malgré cela, l'actuel Conseil administratif et la majorité de gauche du Conseil municipal ont persisté à augmenter les dépenses, passant de 60 millions de charges en 2003 à 103,6 millions, soit une augmentation de près de 43 millions en 10 ans (ou + 70 %) !

La population, quant à elle, n'a augmenté que de 11,2 % en 10 ans...

Aujourd'hui, la commune paie donc les choix et décisions de l'Alternative de ces dernières années, contre lesquels nous avons tenté de nous opposer, puisqu'elle ne peut plus assumer ses dépenses sans demander aux citoyens de contribuer plus, en augmentant leurs impôts. Si ce budget devait être accepté tel quel, nous demanderons alors son avis au souverain, la population, par le biais d'un référendum.

L'Alternative a beau jeu de soutenir que nous payons les conséquences de 4 ans d'un Conseil administratif à majorité de droite. Elle sait pertinemment que c'est faux, puisque tous les budgets de l'ancien Conseil administratif ont été amendés pour que les subventions plus importantes soient distribuées, par exemple, ou des nouveaux postes créés. Pour ceux qui étaient déjà là en 2007, ils se souviendront que pas moins de 35 amendements avaient été déposés pour augmenter différentes subventions pour près de CHF 400'000.-. Le budget 2009 avait également été largement amendé par l'Alternative, augmentant encore certaines subventions.

Certes, le Conseil administratif tente de nous faire croire qu'il a cherché à réduire les dépenses. Certains engagements prévus au budget 2012 n'ont pas été réalisés. C'est dire qu'ils n'étaient pas indispensables. Nous en sommes satisfaits et encourageons le Conseil administratif à poursuivre dans cette voie, puisque nous nous étions opposés à la grande majorité de ces engagements que nous estimions inutiles, et ce même lorsque le Conseil administratif était à majorité de droite et où les amendements pour supprimer les postes proposés ont été même refusés par l'Alternative. Il n'en demeure pas moins que de 210.16 postes à temps plein en 2011, le budget 2013 prévoit de passer à 223.01 postes à plein temps, soit une augmentation de 12.85 postes à plein temps en 2 ans.

En 2006, le nombre de l'effectif en temps plein était de 158.78. Depuis 7 ans, c'est donc plus de 64 postes à plein temps qui ont été engagés. Le budget 2003 prévoyait lui, 151.14 postes à plein temps, soit une augmentation de presque 72 postes à plein temps en 10 ans, ou encore une hausse de 47.55 % en 10 ans. En termes de personnes, cela correspond à environ 100 employés supplémentaires en 10 ans, la commune ayant passé d'environ 190 employés en 2003 à 287 employés prévus en 2013.

Nous sommes conscients que l'engagement de certains postes, tels les concierges dans les nouveaux bâtiments communaux, ou les agents de sécurité municipale, étaient indispensables. Pour d'autres, tel n'était pas le cas. La plupart des services ont explosé. Alors qu'en 2004, le service immobilier comprenait 5,3 postes, il en compte aujourd'hui 8, ou 18 en ajoutant les 10 postes dans le nouveau service de l'urbanisme créé l'an passé. Les explications selon lesquelles les dossiers se complexifient ou la tâche est plus lourde avec le PAV ou le CEVA ne vous convainquent pas, puisque ce sont les mêmes raisons que l'on nous donne à longueur d'années.

Le service social passe lui de 4 à 12 postes en 9 ans. Aux bibliothèques, de 4,7 postes en 2004, nous passons à 15 postes en temps plein en 2013.

Depuis 2011, les charges de personnel augmentent de CHF 2,7 millions. En 5 ans, elles augmentent de CHF 9.2 millions et de 13 millions en 10 ans. Nous considérons que c'est beaucoup trop.

Nous nous étions opposés, l'an passé, à la création du nouveau service de l'urbanisme. Nous persistons à penser qu'un seul service des constructions et de l'urbanisme est suffisant. Nous demandons aujourd'hui que le poste de l'ancienne responsable de l'urbanisme, qui a démissionné quelques mois après l'entrée en fonction de la nouvelle cheffe du service, ne soit pas reconduit.

Nous trouvons également aberrant, l'an passé, qu'il faille engager deux personnes à 50 % pour coordonner les patrouilleuses scolaires. Nous avons demandé qu'un bilan soit effectué et attendons toujours. Nous l'avons redemandé cette année lors de la commission des finances qui s'est réunie pour préparer le budget. Le Conseil administratif n'en a pas tenu compte, comme il fallait s'y attendre. Nous demandons donc à nouveau que ces deux postes ne soient pas reconduits.

Nous proposons ainsi une diminution de CHF 250'000.- dans la rubrique générale du personnel, en demandant au Conseil administratif de faire suite à nos demandes, ou en trouvant les économies de la façon qu'il jugera la plus opportune.

Le Conseil administratif estime encore avoir fait des économies, en renonçant par exemple à faire nettoyer les vitres des bâtiments communaux deux fois par an. Relevons que les vitres ont toujours été nettoyées une fois par année, et ce n'est que l'an passé que M. Walder a proposé de les nettoyer deux fois par an...L'économie aujourd'hui proposée n'en est donc absolument pas une !

En réalité, aucune réelle mesure d'économie n'est proposée, sauf quelques mesures concrètes comme la suppression de la fête de la musique, le renoncement à la location de la grande tente pour les promotions, etc...

Comme les charges de personnel, les charges de biens, services et marchandises ont pris l'ascenseur ces dernières années, passant de 17.7 millions en 2008 à 24.3 millions en 2013, soit une hausse de CHF 6.6 millions en 5 ans, alors même que l'augmentation des postes afin d'internaliser certaines tâches jusqu'alors confiées à des tiers était sensée diminuer la ligne entretien par des tiers. On constate qu'il n'en est rien. Il en va de même des honoraires et prestations de service, qui devaient diminuer suite à l'engagement des urbanistes par exemple. Nous estimons que des économies pourraient encore être trouvées dans ces lignes, raison pour laquelle nous proposons de diminuer la ligne générale de 1.5 millions, pour la ramener au niveau de 2010, charge au Conseil administratif de trouver où les économies à réaliser seront les plus judicieuses.

Enfin, si les subventions, pour près de 12,7 millions, n'ont pas subi de grosses adaptations cette année, nous constatons que l'écart est de + 27 % entre le réel 2011 et le budget 2013. Sans parler des institutions pour la petite enfance, dont nous ne remettons aucunement en question les subventions allouées, bon nombre de subventions ont été augmentées ou nouvellement accordées l'année passée, alors que la crise était déjà annoncée. Au vu de notre situation, nous demandons de revenir à la situation qui prévalait en 2011, raison pour laquelle nous demandons également une diminution de la ligne générale de CHF 200'000.- (soit à peine 1.57 % de moins sur un total de 12.7 millions).

Lors de l'examen du budget 2012, nous avons indiqué ne pas pouvoir cautionner le budget, qui nous menait droit à la catastrophe. Nous y sommes. Le Conseil administratif, comme l'Alternative, doit aujourd'hui assumer ses responsabilités.

Nous entendons bien les arguments selon lesquels le taux de notre centime est déjà bas, surtout en comparaison des autres communes suburbaines, et que l'incidence sur le citoyen ne sera pas très grande.

Nous avons proposé de baisser le centime, lorsque nos recettes fiscales étaient si importantes qu'elles nous procuraient des millions de bénéfice, en expliquant que le taux du centime était un outil de gestion, que l'on pouvait monter ou descendre en fonction de la situation. Cette baisse a été refusée et nous en avons pris acte.

Aujourd'hui, nous estimons que la hausse proposée n'est pas acceptable car elle est le résultat d'une politique imprévoyante, incohérente, imprudente voire inconsciente, que nous avons tenté de contrer, en vain, ces 3 ou 4 dernières années. Plutôt que de rester raisonnable, la gauche a profité d'une nouvelle manne de recettes pour dépenser au maximum, avec le résultat que l'on connaît aujourd'hui. Nous le regrettons, et ne pouvons, dans ces conditions, accepter sans broncher cette hausse des impôts.

Nous redoutons surtout que cette hausse ne soit de loin pas suffisante et que le Conseil administratif soit contraint d'augmenter d'encore 2 ou 3 centimes l'année prochaine. A ce propos, aucune vision ou perspective d'avenir ne nous a été présentée pour les années à venir. Nous sollicitons dès lors qu'un plan quadriennal soit établi.

En l'état, nous demandons que le budget 2013 maintienne un taux de centime à 39.

Nous sommes certains que nous pouvons trouver des économies tout en maintenant une excellente qualité de vie. Nous pourrions aussi continuer à subventionner nos clubs de foot, notre musique municipale, nos théâtres ou nos crèches. Nous pourrions encore nettoyer nos routes, fleurir nos places, éclairer nos rues, lever les ordures ou encore à mettre à la disposition de la population une piscine, une patinoire et bénéficier d'une police de proximité efficace, comme nous l'avons toujours fait par le passé.

Contrairement à ce que l'Alternative laisse croire à la population en distribuant sa propagande dans toutes les boîtes aux lettres, ces prestations ont toujours été offertes à la population et elles ne passent pas nécessairement par une hausse d'impôt, hausse d'impôt qui n'est au demeurant même pas annoncée dans cette fameuse propagande...

Pour conclure, dans l'hypothèse où nos amendements ne seraient pas acceptés, nous refuserons de soutenir une telle « folie des grandeurs » et nous proposerons à la population de se déterminer par le biais d'un référendum. Le citoyen nous dira s'il accepte de passer à la caisse au vu de cette gestion des deniers publics que le PLR, pour sa part, déplore.

Pour terminer, nous remercions Mr Di Stefano ainsi que les chefs de services pour leurs explications données en commission ainsi pour les documents complémentaires fournis à notre demande.

Avant de faire sa déclaration, M. Morex souhaite faire quelques remarques par rapport à certains propos mensongers qui ont été tenus par quelques préopinantes. Effectivement les impôts cantonaux ont diminué mais il ne s'agit pas du fait d'un vote du Grand conseil, mais du fait d'un vote populaire, le vote genevois ayant accepté cette baisse d'impôts. Ceci ne s'est pas passé l'année dernière mais voilà quelques années et n'avait pas empêché la commune de Carouge d'engranger des dizaines de millions de recettes supplémentaires. Il tient à ajouter que même les carougeois qui d'habitude votent plutôt à gauche avaient accepté cette baisse d'impôts. Comme Mme Hiltpold vient de le dire, il rappelle qu'ils avaient proposé, lorsque la commune faisait des bénéfices mirobolants, d'utiliser le centime additionnel comme moyen de gestion. Vous nous dites aujourd'hui que 2 centimes est très peu par rapport à un salaire mais lorsque nous avons proposé la baisse du centime cela ne représentait pas plus, donc pour nous cela ne fait pas de différence.

Déclaration du PLR :

M. Morex en donne lecture

Mais venons-en donc à ma déclaration :

Pour compléter ce qu'a déclaré Madame Anne Hiltpold au nom du PLR, permettez-moi d'ajouter quelques réflexions et vous assurer que les élus PLR n'ont aucun état d'âme à refuser le second budget de la présente législature, tant il est déraisonnable.

Mais n' imaginez pas que ce refus est dû au fait qu'il nous est proposé par un Conseil monocolore de gauche.

En effet, par le passé et à de nombreuses reprises nous avons refusé des budgets qui nous étaient proposés par un ministre issu de l'Entente. Car pour nous, refuser ou accepter un budget n'a rien à voir avec la personne qui nous le propose, mais uniquement en raison de son contenu. En qualité d'élu depuis 17 ans M. Morex ajoute qu'il a refusé 15 budgets.

Mais venons-en au fait :

Nous voilà donc devant une situation que nous ne cessons de répéter et que nous avons prévue depuis de nombreuses années, tant les prévisions fiscales et la situation économique étaient évidentes : la Ville de Carouge n'a plus les moyens de ses ambitions et le Conseil administratif, incapable de maîtriser la situation, n'a pas trouvé d'autre solution que de nous proposer une augmentation des impôts. C'est évidemment une solution de facilité qui ne lui coûte pas très cher, puisque la majorité de son électorat ne paie pas ou très peu d'impôts, mais cela démontre surtout que nos Conseillers administratifs font du clientélisme ou qu'ils ne sont pas capables de maîtriser les dépenses de fonctionnement, tant ils ont engagé du personnel à tout va, notamment lors de leur premier budget de cette législature. A ce propos n'oublions pas que notre Commune, avec plusieurs milliers de citoyens en moins qu'une Commune comme celle de Lancy, compte des dizaines de collaborateurs en plus, alors que nous ne sommes pas convaincus que la vie des Lancéens soit plus désagréable que celle des Carougeoises et des Carougeois.

Certes, comme la lapalissade qui nous est servie depuis quelque temps par l'Alternative, les impôts sont nécessaires pour assurer les prestations sociales, les levées d'ordures, le nettoyage des rues, l'enseignement, le soutien aux associations, à la culture, aux théâtres, etc. Mais avec les millions supplémentaires engrangés ces dernières années, il n'était pas obligatoire d'engager une pléthore de collaborateurs pour, en fin de compte, ne pas offrir plus à ses concitoyens que ce que font les autorités lancéennes. Mais, sans doute l'Alternative craint-elle le référendum que nous nous proposons de lancer si ce budget 2013 est voté ce soir, puisque, avant même que ce vote n'ait eu lieu, elle a lancé sa campagne, en évitant bien entendu de préciser qu'elle propose une hausse des impôts et certainement pour les années à venir.

Comme nous l'avons dit précédemment, il y a des années que notre Ville vit au-dessus de ses moyens, qu'elle dépense sans compter, alors que tous les signaux étaient au rouge. Nous l'avons également dit et répété lorsqu'il s'est agi de repenser le règlement du personnel : continuer à participer au financement des primes d'assurance maladie, octroyer des jours de vacances supplémentaires pour compenser des mesures obsolètes et d'un autre temps qui consistaient à avoir du temps libre pour obtenir son salaire ou bénéficier d'une réduction du temps de travail les veilles de jours fériés, interdire aux employés du service travaux-voirie-environnement de prendre leur pose sur leur lieu de travail, ne pas introduire un horaire d'hiver pour nos jardiniers et les laisser patienter plus d'une heure que le jour se lève pour commencer leur travail, maintenir une retraite à 62 ans, alors que la Constitution fédérale la détermine à 65 ou 64 ans, selon que vous soyez homme ou femme, sont autant de largesses qui plombent notre budget actuel et qui ont fait que nous n'avions pas voté ce nouveau règlement.

Mais le meilleur est à venir : en effet, n'ayant pas le courage politique de prendre des mesures, certes pas très populaires, mais indispensables par les temps qui courent, la double majorité de nos deux Conseils attendaient que nous leur fassions des propositions, avec pour objectif de nous mettre, nous, dans une posture désagréable, alors que la situation dans laquelle nous nous trouvons n'est due qu'à leur mauvaise gestion et aux largesses inconsidérées qu'ils octroyaient depuis des années à nos collaborateurs. Car, si lors de la précédente législature l'exécutif était à majorité de droite, c'est vous, élus de l'Alternative majoritaire qui avez, à coup de dizaines d'amendements, augmenter les charges et le budget de fonctionnement.

Nous vous entendons encore vous vanter, lors des derniers budgets, de vouloir supprimer toutes les externalisations, en confiant toutes ces tâches à de nouveaux employés, sachant qu'à long terme la facture pèserait très lourdement sur le budget de fonctionnement, alors que le travail externalisé est moins onéreux et, dans la plupart des cas, ce dernier n'étant qu'occasionnel, il n'a pas lieu d'être municipalisé. Précisons aussi que, malgré la municipalisation de certains travaux, la ligne budgétaire des travaux donnés à des tiers ne fait qu'augmenter.

Comme vous n'avez pas entendu nos avertissements, après avoir fait exploser le nombre de collaborateurs dans des services comme les ressources humaines, les constructions ou l'urbanisme, vous nous proposez encore et toujours de nouveaux engagements qui, et nous osons le dire, ne sont que des nouveaux postes de confort, les employés communaux n'étant indéniablement pas débordés. Et pour ne pas déplaire à ce même personnel, vous voulez faire payer la note aux contribuables en augmentant les impôts, aux artisans et commerçants en fixant une taxe professionnelle minimum de base et à tout les bénévoles en fixant de nouvelles taxes de location de matériel. Depuis que vous êtes au pouvoir, il suffit d'écouter nos concitoyens, vous détruisez petit à petit tout ce qui faisait Carouge. Mais qu'attendre d'autre de la part d'élus qui n'ont que peu ou pas d'attaches avec notre cité ?

Ajoutons encore, au vu de la situation à venir, qu'avec ces nouvelles charges de fonctionnement et une probable baisse des rentrées fiscales prévues ces prochaines années, ce ne sont pas deux centimes que vous nous proposerez lors du prochain budget : nous sommes formels, il en faudra, dans le meilleur des cas, au moins quatre.

Aussi pour ce budget 2013, non seulement, il ne fallait pas créer de nouveaux postes, mais encore eut-il fallu ne pas remplacer le personnel démissionnaire ou prenant sa retraite, en tous cas pour les postes compressibles.

Et était-ce vraiment le moment de voter près d'un million pour des stations de vélos, alors que le Grand Conseil vient de retirer la participation cantonale de ce projet ? Ce qui ne manquera pas, si le projet est maintenu, d'augmenter d'autant la participation carougeoise à ce financement.

Est-ce vraiment raisonnable d'envisager la destruction-reconstruction de l'actuel Théâtre de Carouge, qui n'a que quarante ans, pour un montant qui dépassera très certainement les cinquante millions prévus ? Sans compter que nous n'avons pas entendu parler des augmentations de coût de fonctionnement que ce projet pharaonique ne manquera pas de provoquer.

Pensez-vous vraiment que nos concitoyens sont prêts à voir leurs impôts augmenter pour des projets d'enfants gâtés ?

Et, côté subventions, nous payons très cher les largesses accordées ces dernières années, notamment au théâtre Alchimic, alors que notre ville compte déjà deux théâtres de qualité, subventionnés à eux deux à hauteur de plus de deux millions. On aurait pu imaginer voire cette subvention, sinon supprimée, pour le moins diminuée. Et bien non ! On ne touche pas au pré carré de Madame De Haller Kellerhals qui nous coûte deux cent mille francs ! Pas plus qu'on ne touche aux subventions des milieux alternatifs. Non, en lieu et place, on rabote sur les subventions des sociétés bien carougeoises ou on diminue de moitié, soit de huit mille francs, la subvention de la Fondation Marescotti. Cette dernière venant en aide à de jeunes musiciens qui désirent faire carrière dans la musique, alors que le responsable du théâtre Alchimic ne fait rien d'autre que de mettre à disposition une salle de spectacles à des troupes existantes venant de l'extérieur, donc ne venant même pas en aide à de jeunes comédiens ou aux intermittents du spectacle de la scène genevoise.

Nous n'allions donc pas faire le travail que le Conseil administratif n'a pas voulu exécuter. Nos amendements n'ayant aucune chance d'être approuvés, nous nous contenterons de refuser le budget qui nous est proposé, en espérant trouver une majorité pour nous suivre, sinon nous utiliserons le seul moyen mis à notre disposition, à savoir faire recours devant le

peuple souverain par voie référendaire, persuadés qu'en votation populaire nous serons très largement suivis par les citoyennes et citoyens carougeois, qui en ont assez de se faire tondre.

Nous vous remercions de votre attention.

Le Président annonce qu'il a reçu 17 amendements du PDC, 5 du PLR, 1 de l'UDC, 7 du MCG et 3 du Conseil administratif. Ce qui fait un total de 33 amendements.

Afin de faciliter les débats, le Président propose de lister les amendements, de sorte à avoir une vue d'ensemble.

Ensuite, chaque parti ou groupe présentera ses amendements un par un, il y aura une discussion suivie d'un vote pour chaque amendement.

Une fois que la liste des amendements sera épuisée, le Président fera voter le budget de façon générale, amendé ou non.

Le Président passe au listage de tous les amendements sus-mentionnés.

Amendements du PDC

Ligne 02.00.300.10 : CA, traitement du CA, ancien total CHF 338'400.--, variation - CHF 38'400.--, nouveau total CHF 300'000.—

Ligne 30.573.365.10 : association du Théâtre Alchimic, ancien total CHF 200'000.--, variation - CHF 100'000.--, nouveau total CHF 100'000.—

Ligne 05.308 : personnel intérimaire, ancien total CHF 15'000.--, variation - CHF 15'000.--, nouveau total CHF 0

Ligne 08.305 : personnel intérimaire, ancien total CHF 40'000.--, variation - CHF 40'000.--, nouveau total CHF 0

Ligne 30.301 : traitement du personnel, ancien total CHF 2'863'300.--, variation - CHF 200'000.--, nouveau total CHF 2'663'300'.—

Ligne 54.05 : CIAP Carouge, ancien total CHF 126'229.--, variation - CHF 126'229.--, nouveau total CHF 0

Ligne 78.035 : Vélos libre service, ancien total CHF 22'700.--, variation - CHF 22'700.--, nouveau total CHF 0

Ligne 310 : fournitures de bureau, imprimés, publicité, ancien total CHF 974'500.--, variation CHF 140'000.--, nouveau total CHF 834'500.—

Ligne 311 : mobilier, machines, véhicules, matériel, ancien total CHF 851'300.--, variation - CHF 220'000.--, nouveau total CHF 631'300.—

Ligne 312 : eau, énergie, combustibles, ancien total CHF 2'672'915.--, variation - CHF 200'000.--, nouveau total CHF 2'472'915.—

Ligne 313 : achats fournitures et marchandises : ancien total CHF 1'422'200.--, variation - CHF 150'000.--, nouveau total CHF 1'272'200.—

Ligne 314 : entretien des immeubles par des tiers : ancien total CHF 5'063'604.--, variation - CHF 600'000.--, nouveau total CHF 4'463'604.—

Ligne 315 : entretien d'objets mobiliers par des tiers : ancien total CHF 526'552.--, variation - CHF 60'000.--, nouveau total CHF 466'552.—

Ligne 317 : dédommagements : ancien total CHF 235'600.--, variation - CHF 40'000.--, nouveau total CHF 195'600.—

Ligne 318 : honoraires et prestations de service : ancien total CHF 9'267'392, variation - CHF 1'200'000.--, nouveau total CHF 8'067'392.—

Ligne 319 : frais divers : ancien total CHF 1'010'450.--, variation - CHF 200'000.--, nouveau total CHF 810'450.—

Revenu centime additionnel : le centime à 39 : ancien total CHF 103'637'000.--, variation - CHF 3'342'856.--, nouveau total CHF 100'294'144.—

Amendements du PLR

Ligne 400 : impôts sur les revenus et fortune : ancien total CHF 59'600'000.--, variation - CHF 2'135'177.--, nouveau total CHF 57'464'823.—

Ligne 401 : impôts sur bénéfice et capital : ancien total CHF 6'900'000.--, variation + CHF 140'982.--, nouveau total CHF 7'040'982.—

Ligne 30 : charges du personnel : ancien total CHF 32'677'935.--, variation - CHF 250'000.--, nouveau total CHF 32'427'935.—

Ligne 31 : biens, services et marchandises : ancien total CHF 23'055'691.--, variation - CHF 1'550'000.--, nouveau total CHF 21'505'691.—

Ligne 365.1 : subventions de fonctionnement : ancien total CHF 2'680'874.--, variation - CHF 200'000.--, nouveau total CHF 2'480'874.—

Amendement de l'UDC

L'amendement demande de réduire les charges du budget 2013 de 3% dans toutes les rubriques sans toucher au social, ni aux sociétés du Cartel, y compris la vogue de Carouge

Amendements du MCG

Ligne 02.000.300.10 : CA, traitement du CA : ancien total CHF 338'400.--, variation - CHF 52'838.--, nouveau total CHF 285'565.—

Ligne 02.000.300.20 : CA, jetons de présence tiers : ancien total CHF 10'000.--, variation - CHF 10'000.--, nouveau total CHF 0

Ligne 02.00.317.30 : CA, frais de déplacements et représentations : ancien total CHF 19'000.--, variation - CHF 19'000.--, nouveau total CHF 0

Ligne 30.573.365.10 : culture, subvention au théâtre Alchimic : ancien total CHF 200'000.--, variation - CHF 100'000.--, nouveau total CHF 100'000.—

30.587365.10 : culture subvention théâtre des Amis : ancien total CHF 930'000.--, variation - CHF 100'000.—, nouveau total CHF 830'000—

Ligne 35.500 : club des aînés "le Vieux Carouge : ancien total CHF 168'000.--, variation + CHF 31'750.--, nouveau total CHF 200'550.—

Ligne 62.050.318.99 : routes, contrôles zones macarons, charges : ancien total CHF 560'000.--, variation - CHF 560'000.--, nouveau total CHF 0

Amendements du Conseil administratif

Ligne 11.100.301.10 : patrouilleuses scolaires, traitement de base : ancien total CHF 542'230.--, variation - CHF 20'000.--, nouveau total CHF 522'230.—

Ligne 58.00.352.56 : ACG, aides à domicile : ancien total CHF 0, variation + CHF 32'463.--, nouveau total CHF 32'463.—

Ligne 35.501365.10 :Loëx, foyer de jour : ancien total CHF 10'000.--, variation - CHF 10'000.--, nouveau total CHF 0

Le Président a terminé de lister les amendements et avant de débiter la présentation de ceux-ci, il suspend la séance pour quelques minutes.

Le Président passe à la présentation des amendements et il commence par le PDC.

Ligne 02.00.300.10 : CA, traitement du CA : ancien total CHF 338'400.--, variation - CHF 38'400.-, nouveau total CHF 300'000.—

M. Barthassat appelle cet amendement "l'amendement Holland". Suite à son élection, le Président de la république française a réduit les indemnités de ses ministres en raison des temps difficiles et par le fait que tout le monde doit participer à l'effort. Pour une fois que M. Holland a une bonne idée, celle-ci est proposée par le PDC à Carouge. En effet, nous vivons des moments difficiles et tout le monde doit participer à l'effort ; raison pour laquelle, il est proposé que le traitement du Conseil administratif soit identique à 2010.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Molinari aime M. Holland mais elle pense que le PDC a la mémoire un peu courte. En effet, nous avons tous été d'accord, à l'époque, pour dire que la charge de travail du Conseil administratif dans une commune de 20'000 habitants, avec des complexités considérables et grandissantes était importante et qu'il fallait que leur temps de travail soit maintenu. Leur traitement a effectivement augmenté en 2010 parce que le Conseil administratif, de l'époque, avait demandé au Conseil municipal l'octroi d'une augmentation de son temps de travail (et non de salaire) afin de pouvoir travailler dans de bonnes conditions. Elle souligne le fait que cette demande ne correspondait pas à une augmentation de salaire, comme le PDC veut le laisser croire, mais à une augmentation du temps de travail qui avait été approuvée par une grande majorité du Conseil municipal.

Les verts refuseront cet amendement.

M. Etienne fait également remarquer que l'augmentation de salaire du Conseil administratif a été demandée par le Conseil administratif de l'époque, à majorité de droite, et il s'agissait de répondre à une augmentation du temps de travail. Il se souvient de statistiques parues dans "La Tribune de Genève" qui mettaient en parallèle ce qui se pratiquait dans les différentes communes et Carouge se trouvait dans la moyenne basse du peloton et non en haut. Il souligne le fait que les meilleurs défraiements se situaient bien souvent dans les communes à majorité de droite. Il s'agit de reconnaître le travail du Conseil administratif en regard de la charge pour l'étude des dossiers.

M. Baertschi remarque qu'un esprit pour trouver des économies s'ouvre dans ce conseil et il est sain que l'opposition réagisse en faisant des propositions, ceci d'autant plus qu'il a été difficile d'en débiter en commission. Toutefois, il souligne le fait que, lors des exercices précédents, ce niveau de détails était étudié en commission et, qu'aujourd'hui, il y a une sorte de médiatisation et une volonté de détailler toutes les lignes en plénum.

Il rappelle qu'après l'établissement du budget, s'ensuit, une année plus tard, le compte rendu et qu'à ce niveau, des inadéquations pourraient être préjudiciables.

Il regrette cette façon de travailler et il se demande s'il n'aurait pas été mieux de procéder par paquet, ceci d'autant plus que nous connaissons plus ou moins le résultat de tous ces votes.

M. Pistis relève que son groupe a également proposé un amendement qui va dans ce sens puisqu'il faut faire des économies et qu'il est demandé aux carougeoises et aux carougeois de faire un effort économique en rapport à leur situation financière. Par contre, son groupe est un peu plus pragmatique et propose le traitement qui était utilisé à l'époque, en 2010, et qui était de CHF 285'565.--. Pour mémoire, et en reprenant l'article cité par un membre, Carouge a les Conseillers administratifs les mieux rémunérés puisqu'à Vernier, le Conseil administratif touche CHF 278'620.— alors qu'elle représente la 17^{ème} plus grande commune de suisse et Onex avoisine le même chiffre. Par rapport à l'effort fourni au niveau du travail, il pense que Carouge doit être exemplaire, la crise ne concerne pas uniquement les carougeoises et les carougeois puisqu'elle est présente pour tout le monde. Il ne voit pas comment il est possible de demander, d'un côté de faire un effort particulier et, en contrepartie, avoir quasiment des Louis d'or et toucher environ CHF 10'000.— par mois pour un temps partiel. Il estime que le Conseil administratif peut raisonnablement montrer l'exemple en diminuant son traitement.

Le MCG soutiendra l'amendement du PDC et proposera également le sien qui consiste à revenir sur le montant de CHF 285'565.-- qui était utilisé, en 2010, par les anciens magistrats.

Le Président explique à M. Pistis que, par rapport à ce qui vient d'être dit, il fera voter ces deux amendements en même temps, en commençant par le plus éloigné.

M. Richard peut comprendre l'envie de restreindre certaines dépenses. Toutefois, il est important que le Conseil administratif se consacre entièrement à sa tâche. Nous ne sommes plus à une époque où, comme dans certaines petites communes, on travaillait comme agriculteur, enseignant, etc. et à 16h00 on se rendait à la Mairie pour signer trois papiers. Une commune comme la nôtre demande une disponibilité quasi-totale des gens et pour leur permettre de quitter provisoirement leur travail afin de se consacrer entièrement à celle-ci, il faut qu'ils aient un salaire décent. M. Richard rappelle que plusieurs Conseillers administratifs de toutes tendances avaient dû, à l'époque, abandonner, remettre ou limiter drastiquement leur travail dans leur entreprise ou les emplois dans lesquels ils étaient engagés. Il ne s'agit pas d'un Conseil administratif de milice et il doit fournir un travail quotidien, souvent le soir et il est normal qu'il ait une indemnité qui lui permette de se consacrer totalement à sa tâche. M. Richard aurait souhaité qu'on leur accorde, assez vite, un taux à 100% parce qu'il estime qu'une commune comme Carouge mérite trois Conseillers administratif à plein temps. Effectivement, les finances ne le permettent pas et il le regrette.

Son parti ne votera pas cet amendement.

Mme Hiltbold réagit à la remarque de M. Baertschi qui regrettait que nous n'ayons pas suffisamment discuté en commission et que nous venions en Conseil municipal avec des amendements de détail. Elle rappelle que quelques amendements avaient été proposés en commission, notamment par le PLR, et qu'il leur a été répondu que les commissaires devaient retourner vers leurs partis et ne pouvaient pas se déterminer. Nous ne savons plus comment bien faire et c'est, notamment, pour cette raison que le PLR a déposé des amendements qui sont assez généraux et non pas les 40 qui avaient été annoncés. Le but étant de laisser ensuite, au Conseil administratif le soin de voir où nous pouvions trouver des économies. Le PLR se prononcera plus en détail sur ses amendements mais elle pense que la remarque va revenir à plusieurs reprises et elle tenait à apporter cette précision.

M. Barthassat rebondit sur les propos de Mme Hiltbold. Le PDC a envoyé ses amendements le vendredi soir, suite à des remarques prétendant que certains partis ne jouaient pas le jeu et ne proposaient rien du tout. C'est la première fois qu'un parti donne ses amendements à tous

les autres partis 4 jours avant la séance plénière pour que ceux-ci puissent les étudier. Nous n'avons pris personne en revers puisque nous avons été très honnête et d'ouverture. Nous ne coupons ni dans le social, ni dans la culture et il trouve dommage la remarque de M. Baertschi qui est habituellement beaucoup plus ouvert. Nous avons fait un gros effort mais, de nouveau, si ce soir nous ne sommes juste là pour faire des propositions dont certains membres n'en n'ont rien à faire, il vaut mieux voter tout de suite et ne plus en parler. Le but était d'avoir une ouverture et discuter calmement de ses amendements mais si l'alternative est complètement fermée à ceux-ci, il vaut mieux voter la délibération en 5 minutes et rentrer chez soi. Si c'est ce qui est souhaité, il faut le dire tout de suite.

M. Morex a bien entendu la proposition du Président par rapport aux deux amendements concernant les rémunérations du Conseil administratif et il demande au Président de revenir sur cette suggestion afin de les faire voter séparément pour éviter toute confusion lors du vote.

Le Président est d'accord de suivre cette proposition.

M. Etienne rappelle que lors de la commission des finances du 12 juin 2012, le Conseil administratif avait demandé aux Conseillères et Conseillers municipaux de travailler sur ce budget. Lors de cette séance, le problème de la péréquation financière avait été annoncé et nous savions qu'un montant pourrait ne pas revenir à Carouge. Le Conseil administratif s'attendait à ce qu'un travail s'effectue au mois de juin et que des pistes lui soit données mais cela ne s'est pas fait puisqu'il n'y a eu aucune proposition. Suite à cela, le budget a été présenté et renvoyé en commission. Il y a eu une première discussion en présence des chefs de service où peu de questions ont été posées. Ensuite, nous nous attendions à un débat politique (il s'adresse à Mme Hiltpold et M. Barthassat) mais cela n'a pas été le cas parce que certains membres réservaient leurs amendements pour la séance plénière et il les découvre aujourd'hui. M. Baertschi a proposé une deuxième séance de commission des finances, où effectivement, nous avons reçu des amendements mais les proposant sont restés sur leur position qui consistait à les réserver pour cette séance plénière. Alors, il ne faut pas se plaindre si, ce soir, nous en discutons.

Le Président rend les membres attentifs au fait qu'il a reçu 33 amendements à traiter ce soir et cela fait un quart d'heure que nous discutons du premier.

Mme Molinari salue le fait que le PDC ait envoyé ses amendements vendredi dernier car cela a permis aux groupes, de les regarder et en discuter. Par contre, cela n'a pas été le cas en commission et elle pense qu'il y a un gros problème. En effet, Mme Hiltpold a proposé quelques exemples d'amendements sans donner de détails sur la justification de ceux-ci, notamment concernant les diminutions de 10,20 ou 30% ; et M. Barthassat a fait des propositions génériques pour, ensuite, proposer un tableau plus défini. Aujourd'hui, il est difficile d'avoir un débat constructif en plénière en passant à la loupe les différentes lignes budgétaires et amendements, en écoutant les raisons qui sont derrière ceux-ci. Elle imagine qu'avant de définir des coupes de 10 ou 20%, les membres ont fait une réflexion et une analyse et elle aimerait les connaître pour pouvoir aller de l'avant. Malheureusement, ce type de travail n'a pas été fait en commission,

M. Baertschi prend note des remarques et salue le fait que le PDC et le PLR aient pris la mesure de la situation et fassent des propositions, cela lui semblait indispensable. Comme l'a évoqué tout à l'heure M. Morex, l'effort de redressement doit être partagé, si possible, par tous les partis. Quant aux méthodes et rythmes à adopter, c'est un autre problème et se sont des points sur lesquels il peut y avoir des divergences. Toutefois, il pense qu'il est important que le dialogue soit maintenu. Par contre, il est gêné sur le fait qu'il va y avoir un discours par rubriques, qui n'est pas basé sur une philosophie fondamentale et il pense qu'il aurait fallu regrouper les éléments. Les propos de Mme Hiltpold vont dans le bon sens puisque son parti a réussi à réduire quelques rubriques et il espère qu'il va en ressortir quelque chose, sans faire de l'épicerie.

M. Buchs pense qu'il faut recentrer le débat sur un point de vue purement politique. Il était évident que le PDC viendrait avec des propositions devant le Conseil municipal pour diminuer le budget afin de ne pas augmenter le centime additionnel. C'est d'ailleurs la même préoccupation pour tous les partis de droite et ce n'est pas étonnant. Par contre, ce qui peut être fait par la ville de Genève ne peut l'être pour la ville de Carouge. Si les membres avaient voulu une discussion politique en commission des finances, il aurait fallu que les partis de gauche soient ouverts à la discussion pour diminuer le budget et étudier ce qui était possible de faire, quitte à faire des séances supplémentaires mais il n'a pas eu l'impression qu'il y avait une ouverture de la gauche pour diminuer le budget afin de ne pas augmenter le centime additionnel. Partant de là, il pense qu'il ne sert à rien de discuter en détail les propositions du PDC. Celui-ci est arrivé à un certain chiffre en baissant le budget, il faut voter les amendements comme ils viennent et voir, à la fin des votes, ce qui se passe. Depuis 5 ans, il entend qu'on aurait pu en discuter en commission mais si le Conseil administratif avait décidé, en sentant venir la crise, d'avoir un budget de consensus, il n'aurait pas fallu, en commission, discuter une heure sur la péréquation financière. Par contre, le Conseil administratif aurait pu réfléchir en discussion ouverte lors de réunions avec les partis, pour trouver des solutions afin que la commune de Carouge n'augmente pas ces impôts et si c'était possible ou non. Nous n'avons pas eu ce dialogue même si nous l'avons demandé et, à l'époque, nous avons aussi fait cette demande auprès des anciens Conseillers administratifs de droite, Messieurs Nobs et Aebi mais nous ne l'avons jamais obtenu. Le PDC n'est plus d'accord parce qu'il veut une discussion politique. Nous avons essayé de diminuer le budget de 3 millions et avons listé les amendements ; maintenant, il faut que chaque parti prenne position, sans discussion, pour chaque d'amendement que nous proposons, sinon nous sommes encore présents à 5 heures du matin.

M. Gevisier n'est pas d'accord que des personnes du même parti prennent trois fois la parole. Il faut être concis dans cette discussion parce que si nous passons autant de temps sur chaque amendement, nous ne finirons jamais. Soyons concis et qu'une personne par parti prenne la parole.

Mme Hiltbold pense que la discussion est saine et qu'elle ne va pas se faire pour chaque amendement mais maintenant parce que nous avons tous des choses à dire. Elle souhaite rappeler à M. Etienne, qui reproche qu'aucune proposition n'ait été faite en commission des finances qui était censée préparer le budget, que c'est faux puisqu'il y a eu des propositions et que nous avons clairement dit que nous ne voulions pas d'augmentation d'impôt. Ce n'est pas en commission des finances que nous allons couper dans toutes les lignes et dire là où nous souhaitons voir le budget modifié puisque, comme nous nous y attendions, ce soir nous n'allons pas être entendus. Comme elle l'a déjà dit précédemment l'entente ne sait plus comment bien faire et il faut arrêter de trouver des excuses pour ne pas prendre position. Que l'alternative prenne position puisqu'elle sait très bien ce qu'elle va voter. Venir dire qu'il n'est pas possible de se positionner parce que les amendements ont été remis à la dernière minute n'est pas tout à fait juste. Lorsque nous faisons des propositions en commission, vous ne pouvez pas vous déterminer parce que vous devez retourner vers vos partis ; par contre, si nous n'avons pas fait de proposition, vous nous auriez dit que nous aurions dû en faire plutôt que de refuser le budget. Nous ne savons plus comment bien faire ; d'ailleurs, nous avons tâté le terrain en présentant quelques amendements et en résumé, soit vous trouviez que c'était des peanuts parce que CHF 40'000.— ne change rien, soit vous n'étiez pas d'accord et vous l'avez dit comme pour le service de l'urbanisme où M. Walder s'est exprimé ainsi que Mme Molinari. Maintenant, nous nous sommes dit ce qu'il y avait à dire et allons arrêter de trouver des excuses. Il faut voter ce budget (dont nous connaissons déjà l'issue du vote) et arrêter de dire que vous ne pouvez pas prendre position ce soir.

M. Papparou constate qu'il est demandé de voter en bloc tous ces points qui représentent plusieurs pages. Toutefois, M. Papparou souhaite aller dans le détail concernant l'amendement du PDC pour le CIAP et demande à M. Barthassat ce que veut dire l'abréviation CIAP. M. Barthassat répond à M. Papparou de regarder le classeur.

M. Papparou fait remarquer que derrière le CIAP, 3 personnes y travaillent et si cette ligne est supprimée, elles se retrouveront au chômage. Avant de proposer des amendements aussi radicaux, il faut voir ce qu'il y a derrière les lignes. Si le Président procède à un vote pour chaque ligne, M. Papparou demande un vote nominal pour être bien certain que des membres veulent mettre 3 personnes au chômage.

Le Président précise que nous sommes en prise de parole et non aux questions entre Conseillers municipaux.

M. Richard peut comprendre l'attitude de l'entente mais il est vrai qu'elle a une obsession et que l'alternative en a une autre qui n'est pas la même. L'entente a une obsession depuis de nombreuses années portée dans toutes les communes et au Canton et qui concerne la diminution fiscale, soit la réduction des impôts parce qu'elle sait très bien que lorsque le Canton réduit un peu sa marge fiscale, la commune réduit automatiquement la sienne. De ce fait, nous avons perdu ces 10 dernières années l'équivalent de 12% de notre masse budgétaire. Il y a un conflit de philosophie parce que l'entente voudrait que nous discussions pour trouver une solution pour ne pas augmenter les impôts. C'est un a priori qu'il ne peut pas partager parce que le sien est de trouver des solutions pour qu'une communauté, une collectivité publique, fasse au mieux pour toutes les personnes qu'elle administre et, ensuite, il faut regarder si, éventuellement, il faut ou non augmenter les impôts. M. Richard assure que le travail a été fait puisqu'il a été répété plusieurs fois qu'un effort a été fourni pour ne pas engager des personnes afin de diminuer les frais en biens et services. Après avoir fait ses efforts, il ne nous reste plus qu'à demander 2 centimes additionnels qui ne sont pas grand-chose mais permettent à la collectivité d'assumer toutes ces tâches. Effectivement, nous ne pouvons pas entrer dans une discussion où l'à priori consiste à ne pas augmenter les impôts. Si l'entente propose une discussion franche et ouverte consistant à réfléchir pour que toutes les prestations et les tâches que la commune soient assumées au mieux, il est ouvert. Par contre, il n'est pas ouvert à une discussion avec des à priori comme une baisse d'impôts ou une non augmentation de ceux-ci. L'alternative est obligée de ne pas entrer en matière sur des propositions, à l'aveugle qui consistent à enlever ces 3 millions pour ne pas augmenter les impôts.

M. Barthassat explique que ces amendements ont été faits pour voir la réaction de la gauche. Il a été demandé à l'entente d'entrer dans le détail et maintenant on nous demande pour quelle raison nous l'avons fait. L'alternative est d'une mauvaise foi impressionnante et il est incroyable de faire des choses pareilles.

M. Barthassat décide de retirer les amendements du PDC en ayant compris que l'alternative ne veut pas entrer dans le dialogue ou une discussion ouverte.

Le PDC votera contre le budget et veut arrêter de perdre son temps. La preuve est faite puisque l'alternative ne veut pas discuter avec l'entente et les deux autres partis. C'est clair, nous nous en doutions et nous retirons tous nos amendements.

Mme Molinari trouve que le fait que M. Barthassat traite les gens de mauvaise foi est intéressant. Elle ne comprend plus rien parce qu'il dit avoir fait des efforts alors que nous pensons qu'il est dommage de ne pas l'avoir fait en commission. Il propose des amendements que nous souhaitons discuter parce que nous en avons parlé dans nos groupes afin d'étudier certaines réalités ; d'ailleurs, l'intervention de M. Papparou allait dans ce sens. Maintenant, le PDC ne veut pas expliquer ni discuter sur ses amendements, ni même entendre ce que nous avons à dire. Le PDC peut les retirer mais après, il ne faudra pas qu'il vienne dire que nous refusons le dialogue et de les écouter parce que c'est quand même un peu trop gros.

M. Etienne remarque que ce soir le PDC avait une stratégie qui consistait à montrer devant ce conseil qu'il faisait des efforts en déposant des amendements. Forcément, il s'attendait à ce que quelques arguments soient donnés autour de cette table, ce qui est normal puisque nous sommes des parlementaires, qui avons pour fonction de parlementer, sinon il n'y aurait plus de débats. M. Papparou a raison sur le fait que derrière chaque ligne il y a des raisons et des choses sérieuses. M. Papparou a parlé du CIAPE qui est le centre d'informations pour l'accueil de la petite enfance et le PDC a toujours œuvré pour la petite enfance. M. Etienne

souhaite parler d'un amendement sur la ligne 01.00.301.12 mais le Président l'interrompt pour lui signifier que cet amendement a été retiré par le PDC.

M. Etienne relève qu'il avait été proposé en commission et qu'il y a une inégalité de traitement dans le personnel de la commune.

M. Barthassat constate que maintenant qu'il a retiré cet amendement on lui reproche de ne pas vouloir discuter. Vous êtes des champions du monde, la France en 1998 est du pipi de minet à côté de vous.

Le Président demande à M. Barthassat de modérer ces propos.

M. Barthassat a l'impression de voir plein de petit Einstein mais le problème est que l'entente a les Albert et l'alternative les Franck. L'alternative est d'une mauvaise foi infernale.

M. Buchs fait remarquer qu'on accuse le PDC d'avoir préparé des chausse-trappes pour éviter la discussion entre les Conseillers municipaux. Nous venons, à l'instant, de prendre la décision de retirer nos amendements ; peut-être que l'alternative ne nous croit pas mais lorsqu'on propose des amendements, M. Papparou nous agresse. Celui-ci ne se rend pas compte que la plupart du temps, lorsqu'il prend la parole, il agresse les gens. Par contre, M. Richard a très bien parlé puisque même s'il n'est pas d'accord, il respecte le fait que nous puissions avoir notre avis. Il faut comprendre que dans un Conseil municipal, toutes les représentations politiques sont présentes et il faut essayer de trouver des consensus, ce que le PDC demande depuis des années et n'obtient pas. En ville de Genève, même si une majorité du Conseil administratif est de gauche, l'exécutif et le législatif sont arrivés à trouver des solutions pour avoir un budget équilibré, en travaillant, notamment, sur des propositions de Mme Salerno. A la dernière séance de commission, lorsque nous avons parlé de l'augmentation des impôts, il nous a été demandé de venir avec des propositions. Nous venons avec des propositions et on nous rentre dedans en nous disant que c'est un scandale, on veut un vote nominal, c'est la honte, on veut la mort du peuple. C'est une question idéologique et nous n'allons pas convaincre l'alternative ni perdre notre temps. M. Buchs demande d'arrêter la discussion pour passer au vote du budget.

M. Morex déclare qu'au vu de la discussion qui a été entamée depuis le début du vote de ces amendements, il ne peut que féliciter la décision que vient de prendre le PDC et il les encourage à la maintenir.

M. Baertschi regrette qu'on en vienne là mais nous devons de toute façon, qu'on le veuille ou non, nous pencher sur la question des économies et du redressement de la situation financière de la commune. Ce n'est pas une question idéologique mais pragmatique.

Le Président demande au PDC s'il maintient sa décision de ne pas présenter ses amendements et s'il souhaite faire voter le premier amendement.

M. Buchs confirme que le PDC retire tous ces amendements.

Le Président passe aux amendements du PLR

Ligne 400 : impôts sur les revenus et fortune : ancien total CHF 59'600'000.--, variation - CHF 2'135'177.--, nouveau total CHF 57'464'823.--

Mme Hiltpold explique qu'il s'agit simplement de remettre les recettes fiscales au niveau du centime additionnel à 39 sur la base des chiffres qui ont été communiqués en commission. Le PLR ainsi que d'autres partis se sont largement exprimés dans leurs déclarations sur ce qu'ils attendaient du centime additionnel et en expliquant pour quelle raison ils refusaient une hausse de celui-ci.

M. Richard est gêné de commencer par ces deux amendements parce que cela veut dire que s'ils sont acceptés, nous pouvons dépenser, sinon, nous ne pouvons pas. Il répète, que pour l'alternative, s'il y a une nécessité de proposer une augmentation de 2 centimes additionnel c'est après avoir exploré toutes les possibilités pour diminuer certaines charges. Sur le principe, il est dérangé que la commune de Carouge soit basculée, pour l'indice de capacité financière, dans le camp des communes riches comme Vandoeuvres et Cologny, à cause du centime additionnel qui est pratiqué à Carouge. En effet, non seulement, nous ne recevons pas le montant de CHF 1'500'000.-- de la péréquation financière mais, de plus, la prestation due au fond de péréquation a été augmentée de CHF 800'000.—. M. Richard précise que le simple fait de rajouter 2 centimes additionnel nous en procure, à termes, un troisième et donne la marge de manœuvre dont Carouge a besoin. En effet, au bout de la 2^{ème}, voire la 3^{ème} année, l'effet de cette augmentation du centime nous fera retomber au-dessous de la barre de l'indice de 140, c'est quasiment sûr et cela nous permettra de retoucher le montant de CHF 1'500'000.-- que nous avons perdu. Il estime que c'est un élément important pour le futur et pas seulement pour ce budget. Si nous acceptons aujourd'hui ces 2 centimes additionnels, nous n'aurons pas besoin d'en demander un 3^{ème} l'année prochaine. Il pense qu'il serait plus logique d'inverser les amendements.

M. Etienne rappelle l'argumentation qui avait été faite lors de la présentation du budget. L'augmentation du centime additionnel a aussi pour but de délivrer de nouvelles prestations votées par le Conseil municipal. En effet, des tâches sont imposées aux communes, comme la construction des écoles et il relève que le Conseil municipal vote ces projets à l'unanimité. Il y a eu l'école de la Vigne Rouge et nous avons certainement voté à l'unanimité la construction de l'EVE des Epinettes. Il souligne également le fait que tous les partis politiques sont favorables à une politique de la petite enfance. Il y a aussi eu la perte du fond de péréquation et nous avons, de plus, des besoins qui nous sont imposés par des lois cantonales.

Mme Hiltbold dit que si les membres souhaitent inverser l'ordre de vote des amendements, le PLR n'y voit pas d'inconvénients puisque cet ordre n'était pas du tout délibéré. Le PLR cherche effectivement à trouver des économies pour assumer les conséquences de dépenses inconsidérées et sur lesquelles nous avons de la peine à revenir aujourd'hui sans augmentation des impôts. Mme Hiltbold relève que cela ne fait pas 10 ans que nous avons des pertes et des diminutions de recettes puisqu'en 2008, nous avions CHF 21'000'000.— de bénéfice, CHF 18'000'000.— en 2009 et CHF 10'000'00.— en 2010. Elle aimerait bien savoir ce qu'il est advenu de ces CHF 50'000'000.— de bénéfices pour qu'aujourd'hui, nous soyons obligés d'augmenter de 2 centimes nos impôts. Son parti pense que c'est tout simplement la conséquence du fait que nous avons trop dépensé, il le dit et le redira. Nous tentons de chercher des économies parce que si le citoyen décide de ne pas vouloir payer plus d'impôts, il faudra bien en trouver. Carouge offre une excellente qualité de vie et de bonnes prestations à ces citoyens et nous avons déjà des crèches, des écoles etc. Nous allons peut-être devoir faire un peu moins ou pas plus que ce que nous faisons déjà mais qui est déjà beaucoup. Nous tentons de trouver des solutions pour faire face à la situation dans laquelle nous nous trouvons et qui provient de vos décisions.

Mme Lammar précise à Mme Hiltbold que, concernant les bénéfices de la commune, M. Nobs avait eu l'occasion de rappeler à de nombreuses reprises ainsi qu'elle-même lors des présentations des budgets que les bénéfices que la commune a engrangés ses dernières années ont servi à réduire la dette. Malheureusement, la loi ne nous autorise pas à les thésauriser et nous ne pouvons pas les remettre dans les budgets des années suivantes. C'est une loi cantonale et nous ne pouvons rien y faire.

M. Buchs rappelle que nous savions pertinemment, depuis quelques années, que les rentrées fiscales n'allaient pas durer, qu'il n'y aurait pas d'augmentation linéaire de celles-ci et que nous étions dans une sorte de bulle financière nous permettant de réaliser d'importants bénéfices. Nous avons eu jusqu'à 21 millions de bénéfice inespéré et c'était comme si nous avions gagné à la loterie. Mais ce n'est pas une raison pour venir chaque année avec des budgets qui augmentent. Il aimerait savoir quel était le grand investissement réalisé par la commune ces dernières années et quel a été le grand changement du niveau de vie des citoyens. Il

faut arrêter de dire qu'il s'agit de besoins car ceux-ci ont été créés parce qu'il y avait de l'argent. On veut augmenter de deux 2 centimes cette année et cela sera 4 pour l'année suivante. M. Buchs a calculé que pour avoir, plus ou moins, un volant qui permette de tenir la route, il faudra une augmentation de 10 du centime additionnel. Les dernières nouvelles nous démontrent qu'il faudra supprimer la taxe professionnelle, baisser les impôts des entreprises et ces décisions ont été expliquées par un ministre de gauche, M. Hiler, qui représente le parti des Verts. Ce n'est donc pas une explication venue des partis de droite. Le PDC a proposé au Grand Conseil que les communes bénéficient de plus de moyens pour payer les équipements communaux parce que cela constitue un gros problème puisqu'elles n'ont pas l'argent pour les payer. Avec sa richesse, Carouge, comme la Ville de Genève, va perdre plusieurs millions si le système proposé par M. Dal Busco est repris et appliqué par le Conseil d'Etat. Les prochaines années vont être très difficiles pour Carouge et si nous ne commençons pas maintenant à discuter entre nous de ce qui est essentiel à Carouge ou non, nous allons droit dans le mur et nous le disons depuis des années. Le PDC n'est pas contre l'augmentation des impôts, il serait même d'accord pour autant qu'elle serve à accroître la qualité de vie des carougeois. Si nous avons baissé les impôts lorsque nous réalisons des bénéfices, comme nous l'avons proposé, il n'y aurait aucune discussion aujourd'hui et nous accepterions une augmentation des impôts.

Mme Molinari voulait rappeler la question de la dette mais Mme Lammar vient de le faire. Elle pense que beaucoup de choses ont été faites pour la commune, comme l'offre culturelles qui a augmenté et surtout des infrastructures qui pèsent lourd dans un budget communal mais sont nécessaires. Elle prend pour exemple la salle de Granges-Collomb, l'Espace de Vie Infantile des Epinette, la maison de quartier, le bâtiment de la police, les rénovations de façades à façades et les travaux d'entretien inhérents aux constructions des 3 dernières années. Elle est d'accord lorsqu'on dit que les communes n'ont pas suffisamment de marge pour des nouveaux équipements et qu'il y a de plus en plus de transferts de charge du canton aux communes. La marge qu'il nous reste, compte tenu du fait que nous ne pouvons pas thésauriser les bénéfices des années précédentes est très petite. Aujourd'hui, ce n'est pas de gaieté de cœur que le Conseil administratif propose une augmentation de 2 centimes additionnel. Il a vraiment fait un effort pour voir ce qui pouvait être fait mais ces bâtiments construits récemment impliquent un investissement puis un coût de maintien. La progression de certains coûts est automatique et les remboursements des investissements qui représentent un gros montant ont aussi augmenté. Tout ces éléments ont réduit notre marge et il faudra vraiment, comme nous l'avons dit dans notre déclaration, regarder les chiffres avec un peu plus de recul, et elle invite le Conseil administratif à organiser rapidement une commission des finances, en début d'année prochaine pour voir la progression des comptes et en discuter. La démarche consistant à être d'ouverture pour trouver des solutions communes est la seule qui peut aboutir.

M. Barthassat explique que lorsqu'il entend les propos de la gauche, il aimerait que celle-ci passe de la parole aux actes. Nous écoutons leurs propos mais il n'y a pas d'acte alors nous savons que nous allons dans le mur et perdre de l'argent, qu'il y aura des problèmes. Il n'y a aucun consensus depuis 3-4 ans pour savoir ce qu'il faut faire et qu'est ce qui va se passer pour les prochaines années. Nous n'avons aucune réponse et ne savons pas où l'alternative veut aller. D'ailleurs, celle-ci n'a pas répondu à la question de savoir à combien sera le centime en 2014. Il faut que nous prenions maintenant des décisions mais dès que nous essayons de dialoguer avec l'alternative, elle se ferme comme une huître et il est impossible de parler avec elle.

L'amendement est refusé par 15 non et 14 oui.

Le Président passe au deuxième amendement.

Ligne 401 : impôts sur bénéfice et capital : ancien total CHF 6'900'000.--, variation + CHF 140'982.--, nouveau total CHF 7'040'982.—

Mme Hiltpold explique que cet amendement est à peu près identique au précédent puisqu'elle a repris les chiffres donnés en commission qui, pour cette ligne, étaient positifs et elle pense que tous le monde pourrait être d'accord. Il s'agit d'une augmentation des recettes en raison de la baisse du centime additionnel. La discussion a déjà été faite et il n'y a grand-chose à dire de plus.

M. Baertschi fait remarquer que le budget était basé sur les chiffres communiqués par le département des finances. Il s'agit là d'une proposition plus optimiste, est-ce une dernière variante ?

Mme Hiltpold répond qu'il a été donné des chiffres plus récents qu'au mois d'octobre.

M. Baertschi constate qu'au lieu de CHF 10'000.--, on passe à CHF 150'000.— dans les recettes attendues, il s'agirait alors de recettes supplémentaires.

Le Président demande à Mme Hiltpold si elle souhaite répliquer et comment elle souhaite estimer les recettes supplémentaires.

Mme Hiltpold retire cet amendement parce qu'il découlait du premier amendement qui concernait la mise à niveau des recettes des personnes physiques, par rapport à des chiffres plus récents.

Le Président passe au troisième amendement.

Ligne 30 : charges du personnel : ancien total CHF 32'677'935.--, variation - CHF 250'000.--, nouveau total CHF 32'427'935.—

Mme Hiltpold pense que les membres ont compris, de par la déclaration du PLR où celui-ci souhaite voir des coupes. Il s'agit notamment de ne pas remplacer la personne qui est partie du service de l'urbanisme ainsi qu'au niveau des coordinatrices des patrouilles scolaires, dont le PLR a de la peine à comprendre la raison de ces postes. De plus, le PLR souhaite que lors d'éventuels départs d'employés communaux, ceux-ci ne soient pas remplacés. Mme Hiltpold précise que même si le centime devait être à 41, le PLR maintiendrait son amendement.

M. Etienne explique que le service de l'urbanisme, tant au niveau cantonal que communal a des incidences sur la politique de l'aménagement. Celle-ci nécessite une étude très importante des dossiers et cela a été dit en commission des finances par le Conseiller administratif chargé de l'urbanisme. Nous le constatons aussi en commission lorsque les dossiers arrivent car lorsqu'il faut prendre position sur le Plan Directeur Cantonal, il faut pouvoir prendre le temps de lire tous ces dossiers et pour une commune comme Carouge avec le développement du PAV et du CEVA, il est nécessaire que les employés de la commune puissent étudier attentivement ces dossiers pour répondre à l'Etat. Nous pouvons souvent lire dans la presse que les communes n'ont pas les armes pour répondre à l'Etat et c'est, justement, en ayant un service fort et compétent que nous pouvons faire le poids par rapport à celui-ci.

M. Richard se rappelle que lorsque M. Morex présidait la commission sur le CEVA, nous avions de grandes attentes de nos services et des mandataires spécialisés ; d'ailleurs, ceux-ci nous ont aidés à contrer les CFF et le Canton. Il pense qu'aujourd'hui, il devient de plus en plus difficile de se faire entendre parce qu'il y a une espèce de rouleau compresseur qui provient du fait que le Canton a des escouades d'urbanistes qui pensent à notre place. Que ce soit pour le PAV ou le CEVA, il est difficile de faire entendre la voix de Carouge et il pense qu'il est judicieux d'avoir un service fort ou alors nous acceptons tout ce qui vient et n'avons plus notre mot à dire. Il est nécessaire d'avoir un service étoffé et de le maintenir parce qu'il y a vraiment du pain sur la planche. Si nous voulons que, dans le futur PAV, il y ait véritablement une attention portée aux équipements collectifs et que ce ne soit pas juste des emplois et des logements mais une pensée sur un futur quartier, il est indispensable que ce service ne se squeletise pas. De ce fait, il estime que le fait de ne pas remplacer la personne qui est partie du service de l'urbanisme n'est pas une bonne idée. Concernant la coordination des patrouil-

leuses scolaires, il imagine qu'il serait possible d'avoir des explications sur leur nécessité. Pour ce qui est du non renouvellement des personnes partant à la retraite ou autre, il trouve que dans des périodes de crise, particulièrement difficiles pour tous les chômeurs, les collectivités publiques doivent maintenir un certain engagement et une certaine embauche. Bien sûr que nous ferions des économies mais elles seraient faites sur le dos des chômeurs et il n'est pas certain que ce soit la bonne méthode.

M. Morex estime que, par rapport à ce qui vient d'être dit, il croit que le service de l'urbanisme est bien assez étoffé. Cela fait des années qu'on nous répète la même rengaine et maintenant ils sont 10 dans ce service. Il estime que pour s'occuper, non plus du CEVA parce qu'il est engagé et nous n'en parlons plus mais du PAV, un service qui compte 10 personnes est largement suffisant. M. Morex demande au Président de dire à M. Richard que lorsqu'il dit qu'il faut remplacer une personne partant à la retraite par un chômeur ; cela fait pleurer dans les chaumières mais ce n'est pas forcément un chômeur qui va être engagé lorsqu'on doit remplacer un membre du personnel de la commune.

M. Walder apporte quelques précisions sur le service de l'urbanisme parce qu'on entend beaucoup de choses ce soir qui sont très loin de la réalité. Ce service n'a pas été créé avec l'engagement de 10 personnes. En effet, une personne a été engagée comme cheffe urbaniste et l'objectif consistait à avoir deux urbanistes dont une cheffe pour ce service. Nous avons sorti le service génie civil et travaux qui était doté de 3 personnes pour le rattacher au service de l'urbanisme ; de ce fait, ce ne sont pas de nouveaux postes. La déléguée agenda 21, qui était auparavant au service du SCES est aussi, aujourd'hui au service de l'urbanisme. Enfin, la chargée du domaine public, étant donné qu'il n'y a plus de chef à la sécurité qui chapeaute le service a, elle aussi, été rattachée au service de l'urbanisme et il ne s'agit pas d'un nouveau poste. Finalement, ce service est doté d'une secrétaire à moins de 100%. Nous n'avons pas engagé 10 personnes mais procédé à un regroupement pour qu'il y ait une meilleure coordination et que les soucis des carougeoises et carougeois soient pris en compte.

Mme Hiltbold précise à M. Etienne qu'elle n'a pas dit que le service de l'urbanisme n'était pas important. Par contre, on nous dit la même chose depuis des années (M. Etienne ne siégeait pas encore) puisqu'en 1999, il n'y avait pas d'urbaniste et, depuis, nous en avons engagé parce qu'il en fallait et nous arrivons à un nouveau service composé de 10 personnes. Effectivement, il y a le CEVA et le PAV mais est-ce que cela justifie d'avoir une personne en plus ? Nous reprochons que lorsque nous avons demandé, en commission ce qui se passait avec l'étude sur "à pied à l'école" et pour quelle raison les enfants devaient remplir des formulaires pour indiquer les points dangereux, etc, le Conseil administratif n'avait pas la réponse. Mme Hiltbold relève également et elle le dira à la prochaine commission des finances, lors de l'approbation du procès-verbal, que celui-ci est faux puisque Mme Lorenz avait expliqué qu'il s'agissait d'une démarche de Mme Haeny, responsable de l'agenda 21, que celle-ci avait fait cette enquête et que le Conseil administratif n'était même pas au courant. Quand des employés effectuent un travail dont on n'est même pas au courant, elle pense qu'ils sont en train de s'occuper à des tâches peut-être pas primordiales et, à ce moment là, nous pouvons les utiliser pour d'autres tâches, sans forcément ré-engager du personnel. C'est le souhait du PLR.

M. Walder ne veut pas argumenter sur "à pied à l'école" puisqu'il a fait une communication sur ce sujet. Toutefois, il aimerait préciser qu'il s'agit d'un épiphénomène et le service de l'urbanisme gère aujourd'hui 75 dossiers. Mme Hiltbold le sait très bien, puisqu'elle participe dans un certain cadre, au secteur Praille-Acacias-Vernet. Celui-ci va impliquer plusieurs milliers de nouveaux habitants pour Carouge par tous les projets qui sont en cours et nous parlons d'à peu près 40% d'augmentation de la population de Carouge. Cela va nécessiter des discussions avec l'Etat ainsi que tous les promoteurs immobiliers pour obtenir une certaine qualité de vie pour les carougeoises et les carougeois. De ce fait, il est important que Carouge puisse étudier les différents projets qui lui sont soumis. Aujourd'hui, il y a des dizaines de demandes de la part de privés pour pouvoir développer leur secteur ou leur périmètre et cela implique souvent des Plans Localisés de Quartier qui doivent être étudiés et travaillés. Il ne s'agit pas de renforcer le service de l'urbanisme pour des manifestations comme "à pied à l'école" qui sont

effectivement des actions suivies par ce service qu'il ne suit pas forcément personnellement parce que les Conseillers administratifs n'ont pas le temps, à 60%, de s'occuper de tous les petits dossiers. Par contre, il assure que l'objectif du service de l'urbanisme est bien de pouvoir suivre les gros dossiers de la ville de Carouge afin d'améliorer la mobilité dans Carouge. Toutes ces questions sont au cœur des problématiques du service.

Mme De Haller Kellerhals revient sur l'engagement des deux coordinatrices pour les patrouilleuses scolaires. Il s'agissait de deux patrouilleuses qui travaillaient, comme les autres à des taux horaires extrêmement faibles et pénible pour une vie professionnelle qui est entrecoupée en 4 périodes très courtes. Avec l'accord de l'Etat et à la demande du Conseil municipal, nous avons engagé de plus en plus de patrouilleuses et nous avons actuellement 38 plantons. Elle précise qu'un planton est composé de 2 personnes qui se relaient chaque semaine. Il était nécessaire de trouver quelqu'un qui coordonne, non seulement les horaires de chacune de ses patrouilleuses, mais aussi leurs remplacements et leur formation. Le temps consacré pour cette tâche par le chef de poste était beaucoup trop conséquent par rapport à tout le reste du travail qu'il avait à faire. De ce fait, nous avons augmenté le temps de travail de deux patrouilleuses scolaires en les passant de 20-25% à 50%. Nous ne pouvons pas laisser un seul endroit sans patrouilleuse un matin parce celle-ci téléphone au dernier moment pour dire qu'elle est malade ou accidentée. D'ailleurs, ces coordinatrices répondent, à l'entière satisfaction des patrouilleuses qui se sentent encadrées et soutenues. De plus les coordinatrices peuvent voir, en se rendant sur place, à quoi sont confrontées tous les jours les patrouilleuses face à des automobilistes qui, parfois, ne les respectent pas du tout.

Mme Lammar souhaite compléter les propos de Mme De Haller Kellerhals. Les coordinatrices permettent également de voir les besoins du planton. Raison de l'amendement que nous allons présenter tout à l'heure parce qu'il est vrai que le fait d'aller sur place, remplacer et pouvoir véritablement voir le travail qui est effectué et la nécessité du planton permet d'avoir une meilleure efficacité. De ce fait, nous proposerons une économie de CHF 20'000.— pour la suppression d'un planton qui n'était pas indispensable.

M.Prod'Hom souhaite souligner, par rapport au service de l'urbanisme, que le PAV devient une réalité, plusieurs bureaux travaillent sur ce projet et beaucoup de choses se discutent. Il y a aussi Carouge Est qui comprend un certain nombre de périmètres. Il y a également la Fondation Emma Kammacher et nous avons vu la difficulté et l'anticipation qu'il a fallu avoir pour les conventions concernant "les familia" afin de faire respecter notre vision. Pouvoir maintenant entamer les problèmes, avec plus d'anticipation et de calme pour les Plan Localisé de quartier est un bénéfice pour Carouge. Il rappelle également qu'il a été montré aux membres une vision d'ensemble du PAV, avec notamment le grand parc, dont il n'était pas question sous M. Muller. Aujourd'hui, nous rentrons en ligne de compte et essayons de trouver son financement. Il y a aussi une vision cohérente sur la circulation et nous savons que cette mutation de territoires pose de nombreux problèmes par rapport aux rails des CFF et toute la circulation que va engendrer ces 14'000 logements. Tous ces éléments représentent un gros travail. Nous parlons ici des finances et du budget et les Verts ont exprimé d'une manière très claire qu'actuellement, il faut négocier avec l'Etat puisqu'il y a des taxes et personne ne sait comment nous allons financer le PAV. Toutes ces discussions sont en rapport à qui va payer quoi et quels types de logements nous allons avoir. De plus, nous voulons de la mixité pour avoir des revenus multiples et tout type de population sur le PAV. Toutes ces négociations financières demandent un important travail.

Raisons pour lesquelles, les Verts ainsi que la gauche, soutiennent ce poste d'urbaniste et se félicite de la création de ce service qui a déjà montré des résultats. Nous ne pouvons qu'essayer d'éviter de créer une polémique qui n'a pas lieu d'être parce que c'est du bénéfice pour Carouge.

L'amendement est refusé par 15 non et 14 oui.

Le Président passe au quatrième amendement.

Amendement 31, biens, services et marchandises

Ligne 31 : biens, services et marchandises : ancien total CHF 23'055'691.--, variation - CHF 1'550'000.--, nouveau total CHF 21'505'691.--

Mme Hiltpold explique que cet amendement a été expliqué dans la déclaration du PLR. Nous avons constaté que des économies avaient déjà été réalisées dans les budgets 2012 et 2013 mais nous aimerions en faire encore un peu plus, notamment sur les honoraires de conseil puisque nous avons internalisé certaines tâches. Le PDC avait certains amendements de détails mais nous l'avons fait de façon générale pour laisser le soin au Conseil administratif de trouver, si possible, ces économies.

M. Etienne remercie Mme Hiltpold d'avoir reconnu que le Conseil administratif avait travaillé sur les efforts à consentir pour trouver des économies, contrairement au PDC qui a dit à maintes reprises durant cette soirée que le Conseil administratif n'avait rien fait. A l'époque, un effort avait été consenti dans le budget 2013 pour 1,6 millions avec le réel 2010 sur la nature 31. Il rappelle aussi que la commune a des charges incompressibles en rapport à la liste des objets votés comme la Vigne rouge, les épinettes, etc. De plus, nous ne pouvons pas revenir en arrière sur des loyers, des assurances et des contrats signés. Il est possible de proposer de trouver des économies et de renvoyer le bébé au Conseil administratif mais il faut être conscient que nous avons des charges incompressibles. Concernant les honoraires, en période de crise, ceux-ci nourrissent aussi l'économie réelle des petites et moyennes entreprises qui travaillent sur Carouge, tels que les artisans. Il veut bien comprendre qu'on demande de réduire les prestations aux tiers mais il faut reconnaître que c'est de l'argent qui repart dans l'économie privée et il y a un équilibre à trouver.

M. Buchs fait remarquer que, tant pour la commune de Carouge que pour le canton de Genève, il faut réduire la voilure et nous devons trouver des économies. Il entend qu'il est impossible de trouver des économies mais lorsque le Canton de Genève donne l'ordre à l'hôpital Cantonal de réduire son budget de plusieurs millions, celui-ci s'exécute. Nous demandons au Conseil administratif de trouver CHF 1'500'000.-- d'économies parce que nous y sommes obligés. Dans un budget personnel, en cas de baisse des revenus, il faut faire des choix parce qu'il n'est pas possible de continuer à dépenser tout ce que l'on souhaite. Alors on économise sur les vacances ou autres et on fait attention.

Aujourd'hui, il n'est pas possible de continuer à dépenser et nous sommes obligés de trouver des économies. Nous n'avons pas le choix parce que 2 centimes d'augmentation d'impôt n'est pas énorme mais ils ne seront pas suffisant ; à la fin du compte, nous arriverons à plus de 10 centimes d'augmentation et, à ce moment là, cela fera une grosse différence pour les citoyens carougeois.

Mme Molinari relève qu'un gros effort a été fait sur cette ligne, peut-être que d'autres économies sont encore possible mais nous parlons de CHF 2'600'000.--. Cette année, il y a eu, sur le budget courant, une économie de CHF 1'300'000.-- entre les budgets 2012 et 2013 . Il faut aussi être conscient que des engagements sont en cours et nous ne pouvons pas les couper du jour au lendemain. Le Conseil administratif a vraiment fait l'effort d'étudier les postes où il était possible de couper et les engagements qu'il était possible de supprimer ou ne pas remplacer. Un travail très important a été fait et il n'est peut-être pas impossible de faire plus mais il y a une contrainte au niveau du temps sur des contrats qui impliquerait certainement, sur certains honoraires ou contrats en cours, des indemnités que nous devrions payer si nous retirions ses mandats, comme des honoraires. Il y a également des loyers et des prestations de services qui sont déjà sous contrats et il est très difficile d'être flexible sur ceux-ci. Elle pense que la marge a déjà été mise en avant par le Conseil administratif dans sa proposition de réduction et, peut-être, dans l'année qui vient, avec le temps qui va passer et des contrats qui viendront à échéance, nous pourrions reconsidérer une certaine manière de travailler pour voir dans quelle mesure il est possible d'internaliser plus de tâches ou trouver des possibilités moins chères. Au niveau du timing, il n'est pas possible du jour au lendemain de revenir sur des engagements déjà pris.

M. Barthassat fait remarquer qu'il y a eu une économie sur cette ligne mais il s'agit surtout de transferts de charges. Nous avons diminué l'externalisation pour internaliser, en grande partie, ces charges. Il rejoint M. Etienne qui est favorable à l'externalisation car elle aide à pouvoir réduire la voilure. De nouveau, nous reparlons des charges incompressibles qui constituent un gros problème pour Carouge.

L'amendement est refusé par 15 non et 14 oui.

Le Président rappelle que cinq amendements ont été traités en 1h10 et il en reste encore 11.

Le Président passe au cinquième amendement.

Ligne 365.1 : subventions de fonctionnement : ancien total CHF 2'680'874.--, variation - CHF 200'000.--, nouveau total CHF 2'480'874.—

Mme Hiltbold fait remarquer que c'est aussi une ligne générale réduite de CHF 200'000.— dans les subventions de fonctionnement. Comme elle l'a dit dans sa déclaration, nous pouvons remarquer qu'il n'y a pas d'importantes augmentations dans les subventions de fonctionnement entre les budgets 2012 et 2013. Celles que nous constatons sont essentiellement dues aux institutions de la petite enfance et ne sont pas remises en cause. Par contre, il y avait tout de même 27% entre le réel 2011 et budget 2012 et c'est cela que le PLR souhaite supprimer. Certaines subventions, lors du budget précédent, ont été, soit nouvellement accordées pour CHF 20'000.— ou augmentées, ce qui n'aurait pas dû être le cas. Nous pouvons en discuter mais elle a noté et mis en évidence tous les chiffres pour arriver à ce montant de CHF 200'000.— et il y en a, en réalité pour CHF 260'000.-- . Elle pense qu'il n'aurait pas fallu augmenter ces subventions en 2012 alors que nous connaissions déjà la situation de crise et nous aurions pu rester à celles qui avaient été accordées en 2011. Raison pour laquelle le PLR propose cet amendement.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote.

L'amendement est refusé par 15 non et 14 oui.

Le Président passe à l'amendement de l'UDC.

Le Président passe la parole à M. Gevisier qui va lire son amendement.

M. Gevisier explique qu'il est demandé d'ajouter à la délibération 51-2012, en lieu et place du chiffre 2 du décide l'amendement suivant : le Conseil administratif doit réduire les charges du budget 2013 de 3% dans toutes les rubriques sans toucher au social ni aux sociétés du Cartel, y compris, la vogue de Carouge.

Afin de comprendre cet amendement et pour arriver au résultat escompté, M. Gevisier propose de convoquer la Cour des comptes afin de trouver des économies pour ce budget.

Mme Molinari demande à M. Gevisier une explication sur sa définition de social afin de pouvoir comprendre quel est le rayonnement de cet amendement.

M. Etienne demande à l'UDC quelle définition il fait du monde associatif dans le sens où il est introduit une notion de membres du cartel. Qui a droit ou non aux subventions ?

M. Gevisier répond que le but de cet amendement est de renvoyer toute la copie au Conseil administratif afin qu'il élague de 3 % toutes les rubriques sans toucher au social, ni au cartel et la vogue de Carouge parce que comme les membres de ce Conseil le savent, nous aimons faire la fête à Carouge.

M. Richard ne comprend toujours pas ce qu'est le social. Est-ce que l'aide aux écoles en fait partie ainsi que le sport ?

M. Pistis déclare que le MCG ne soutiendra pas cet amendement. Son parti n'y est pas opposé mais, comme cela a été relevé, 3% linéaire ne nous dit pas quelles lignes nous touchons. Nous partons du principe qu'il y aurait dû avoir des coupes courageuses de la part du Conseil administratif, celui-ci aurait dû se déterminer sans que nous ayons à proposer une coupe linéaire de 3%, sauf dans le social ou autres rubrique. Il y a un manque de courage du Conseil administratif pour trouver de solutions et, le but recherché lorsqu'il avait réuni le Conseil municipal au mois de juin, comme l'a relevé M. Richard, consistait à demander au Conseil municipal de se déterminer pour faire des économies. Ce n'est pas le travail du Conseil municipal mais celui du Conseil administratif, d'ailleurs Conseil administratif veut dire administration et c'est à lui de se déterminer pour faire des coupes ou il le désire.

Malheureusement, ce 3% linéaire est compréhensif sur le principe mais il veut tout et rien dire et le MCG s'abstiendra pour cet amendement.

M. Baud revient sur ce qui a déjà été exprimé concernant le fait que lorsque nous détaillons, cela ne plaît pas à certains et lorsque nous ne détaillons pas, cela ne plaît pas à d'autres. Maintenant, l'UDC propose un amendement relativement large pour permettre au Conseil administratif de prendre des mesures. Si certains membres veulent des explications sur ce qu'est le social, il faut qu'ils reprennent le budget pour le lire.

L'amendement est refusé par 15 non, 12 oui et 2 abstentions

Le Président passe aux amendements du MCG.

Ligne 02.000.300.10 : CA, traitement du CA : ancien total CHF 338'400.--, variation - CHF 52'838.--, nouveau total CHF 285'565.—

M. Pistis pense que la demande est assez explicite, son parti souhaite simplement revenir à des montants un peu plus raisonnables. Comme il l'a évoqué en préambule, certaines communes dont le nombre d'habitants est plus élevé comme Vernier ou Onex, n'arrivent jamais à ces chiffres. En effet, le traitement des Conseillers administratifs de Vernier est de CHF 278'620.—. Nous ne pouvons pas comprendre que le Conseil administratif de Carouge demande de faire des efforts aux carougeoises et carougeois sans qu'il ne montre l'exemple. La crise est présente pour tout le monde et il pense que CHF 285'000.— est raisonnable, ceci d'autant plus que ce traitement était octroyé aux anciens Conseillers administratif, qui ne s'en sont pas plaints. Il demande au Conseil administratif de montrer l'exemple.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote.

L'amendement est refusé par 15 non et 14 oui.

Le Président passe au deuxième amendement.

Ligne 02.000.300.20 : CA, jetons de présence tiers : ancien total CHF 10'000.--, variation - CHF 10'000.--, nouveau total CHF 0

M. Pistis fait remarquer que cette indemnité est une spécialité carougeoise. En effet, lorsque les Conseillers administratifs suivent des sujets en commission, ils touchent des jetons de présence. Cette pratique ne s'applique pas dans d'autres communes comme Vernier et Onex (la question a été posée aux Conseillers administratif de celles-ci). Les jetons de présence ne sont prévus que pour les élus au niveau communal et le même principe est appliqué au Grand Conseil puisque lorsque les Conseillers d'Etat assistent à leur séance, cela fait partie de leur mandat. De ce fait, il n'y a pas de raison que nous allouons des suppléments en jetons de présence au Conseil administratif. Le MCG demande à ce que ceux-ci leur soit retiré car ils n'ont pas lieu d'être.

Mme Hiltpold demande si c'est une indemnité forfaitaire ou des jetons à la présence comme pour les élus.

Mme De Haller Kellerhals répond que c'est un jeton à la présence et qu'il n'y en a pas pour les rapports.

L'amendement est refusé par 15 non et 14 oui.

Le Président passe au troisième amendement.

Ligne 02.000.317.30 : CA, frais de déplacements et représentations : ancien total CHF 19'000.--, variation - CHF 19'000.--, nouveau total CHF 0

M. Pistis pense que les frais de déplacements et de représentations sont inclus dans le traitement du Conseil administratif. Le MCG part du principe que si l'économie doit être supportée par les carougeoises et carougeois et que ceux-ci voient leurs impôts augmentés, il ne voit par pour quelle raison le Conseil administratif ne ferait pas faire des efforts par rapport aux économies. Il pense que cette proposition est tout à fait acceptable.

Mme Budry est toujours étonnée car on dirait que les trois Conseillers administratifs ne vivent pas à Carouge. Ils paieront également des impôts supplémentaires comme nous tous.

M. Gevisier déclare que ces arguments lui font plaisir car il pourra les utiliser pour les signatures.

M. Pistis rappelle que les Conseillers administratifs bénéficient d'une réduction des impôts puisqu'il existe un arrêté du Conseil d'Etat qui leur permet d'en payer moins. Il pense que ceux-ci se feront un plaisir de s'exprimer sur ce sujet.

M. Paparou va essayer de ne pas être méchant pour les âmes sensibles autour de cette table. Il est étonné de ces demandes récurrentes et des attaques sur des personnes et des fonctions. Il ne comprend pas l'objectif qui est visé, ni la comparaison qui est faite avec la population. Il fait remarquer à M. Pistis que lorsqu'on enlève des heures supplémentaires à la police, ceux-ci font des cris d'orfraie. Il ne comprend pas la raison de ces attaques et demande à M. Pistis s'il n'aime pas les Conseillers administratifs de Carouge Est-ce un problème de personnes car il est étonnant de voir un tel acharnement. Lors de la législature précédente, lorsqu'il y avait des demandes inhérentes à l'augmentation du coût de la vie, rien n'a été dit et tout d'un coup, il y a une attaque en règle. Il ne comprend pas ses attaques.

M. Pistis pense que les propos tenus par M. Paparou n'engagent que lui. En effet, ce ne sont pas du tout des attaques mais des comparaisons et il avoue ouvertement que pour le budget 2011, il n'était pas encore au courant des manières de faire mais en discutant avec d'autres personnes et en prenant des renseignements, il a été choqué d'apprendre que les Conseillers administratifs de Carouge touchaient CHF 330'000.— pour un emploi à 60% alors que dans d'autres communes, pour le même nombre d'habitants et de responsabilités, ceux-ci touchent en moyenne entre CHF 30'000.— et CHF 40'000.--. De ce fait, il a argumenté ses prises de positions qui sont ni contre l'un ou l'autre. Concernant les jetons de présence, il a également expliqué qu'il n'est pas normal que les Conseillers administratifs les perçoivent parce le temps passé en commission fait partie de leur traitement et cela ne se pratique pas dans d'autres communes. Lorsqu'on demande, en période de crise, à la population de faire un effort sur les impôts, il faut montrer l'exemple, comme l'a fait le nouveau Président Français qui a été élu puisqu'il a réduit de 30% le traitement des ses ministres ; c'est d'ailleurs une idée socialiste. Nous n'en sommes pas là mais nous voulons juste une équité et un équilibre entre ce qui se pratique d'une commune à l'autre. Il ne s'agit pas d'attaques personnelles sur des personnes mais d'une argumentation qui tient la route et il n'a pas honte de continuer dans ce sens. Les propos tenus par M. Paparou n'engagent que lui et il n'a fait aucune attaque contre l'un des trois Conseillers administratifs puisqu'il a simplement fait des comparaisons.

M. Barthassat va être agréable avec M. Paparou qui est un grand sensible comme lui. Il faut arrêter, chaque fois que nous ne sommes pas d'accord avec vous, de croire que c'est per-

sonnel. Il s'agit d'avis politiques. M. Barthassat dit à M. Paparou qu'il l'apprécie énormément et lorsqu'il n'est pas d'accord avec lui, c'est politique et non personnel. Personnellement, il ne croit pas au professionnalisme des Conseillers administratifs mais aux compétences de ceux-ci.

Mme Molinari est étonnée de la manière dont M. Pistis présente certaines choses. En l'écoutant, on dirait que chaque Conseiller administratif reçoit pour un taux horaire de 60% un montant de CHF 330'000.—, c'est totalement faux puisqu'il s'agit du montant total pour les trois.

M. Paparou précise que pour lui une comparaison n'est pas une argumentation. Si une personne est petite et qu'une autre est grande, faut-il lui couper la tête ? Après, nous aurons l'air malin, si nous devons mettre tout le monde au même niveau.

L'amendement est refusé par 15 non et 14 oui.

Le Président passe au quatrième amendement.

Ligne 30.573.365.10 : culture, subvention au théâtre Alchimic : ancien total CHF 200'000.—, variation - CHF 100'000.—, nouveau total CHF 100'000.—

M. Pistis a pu se rendre compte que de l'année passée à cette année, le théâtre Alchimic a perdu CHF 100'000.— de subvention supplémentaire. En période de crise des économies sont à faire. Nous ne voulons pas supprimer complètement la subvention mais garder celle qui avait été octroyée l'année passée. Nous sommes favorables au soutien à la culture mais, lorsqu'on veut faire de la culture, il faut également trouver des sponsors et des personnes pouvant soutenir ce genre d'activité. En effet, nous ne pouvons pas toujours demander aux contribuables de faire la vache à lait et de soutenir des cultures pour un public assez particulier. Le fait de ne pas accorder cette année les CHF 100'000.— de subvention n'est pas trop demandé puisque c'est raisonnable en période de vaches maigres. Il n'est pas correct de demander aux carougeoises et carougeois de payer plus d'impôts et de subventionner certaines entités comme le théâtre Alchimic, qui pourraient demander du soutien à des sponsors. Il y a des solutions, comme ne pas accorder ce supplément de CHF 100'000.— pour revenir à un montant plus raisonnable.

M. Richard fait remarquer que c'est toujours la même chose puisqu'on tape, en premier, sur les petits. Il y a trois théâtres à Carouge et ils ont chacun leur façon de faire, leur public et leur raison d'être. Nous avons un très grand théâtre qui coûte à peu près CHF 3'800'000.—, entre les subventions de CHF 1'200'000.— de la Ville de Carouge et CHF 2'600'000.— du DIP. Celui-ci offre 10 spectacles et 150 représentations, avec plus de 75 musiciens et comédiens. Le coût est à peu près semblable à celui du théâtre des Amis qui a une capacité de 80 places, 5 spectacles dans l'année, dont 4 créations. L'Alchimic est un peu particulier parce qu'il est beaucoup plus petit et offre une possibilité d'accueil que ne peut faire ni l'un, ni l'autre des deux autres théâtres carougeois. Le théâtre de Carouge, lorsqu'il n'est pas en représentation est en répétition et il ne peut donc pas mettre à disposition sa salle pour des petites troupes qui en auraient besoin et c'est pareil pour le théâtre des Amis. La fonction et la spécificité du théâtre de l'Alchimic consiste à ne pas répéter une représentation, sauf les derniers jours mais juste la représenter et il y a beaucoup de comédiens, souvent des intermittents, qui n'ont pas tous les jours du travail. Ceux-ci peuvent, grâce à l'Alchimic, une à deux fois dans l'année, montrer leur spectacle à la population ; ce qui n'est pas réalisable dans les théâtres subventionnés comme la comédie, le théâtre de Genève ou le théâtre de Carouge parce qu'il n'y a pas de place pour eux. Il relève que l'Alchimic, avec ces CHF 200'000.— a une salle comparable aux Amis de 100 places, 12 spectacles accueillis dont 9 créations. Il fait aussi un certain nombre de séances pédagogiques pour les écoles et les personnes à bas revenus. Finalement, si nous faisons une division (ce qu'il ne faut jamais faire mais il le fait quand même pour se faire entendre), nous constatons que la subvention offerte par la ville de Carouge à ce théâtre revient, à peu près, à CHF 15.75 la place pour les spectateurs alors qu'elle est de CHF 83.— pour les Amis et CHF 88.— pour le théâtre de Carouge. Il s'agit de peu de moyens qui sont très appréciés parce que les troupes qui y jouent, sont presque tous des gens de la ré-

gion ne pouvant pas se produire dans un grand théâtre. Il pense que couper la subvention de l'Alchimic interdirait, chaque année, à 70 personnes de pouvoir exercer leur métier dans des conditions précaires mais leur permettant quand même de vivre leur vie d'artiste. Il est vrai que la subvention a passé de CHF 100'000.— à CHF 200'000.—mais il fut un temps où nous trouvions CHF 100'000.— par le fond intercommunal. Il estime que c'est une petite somme si nous la comparons aux CHF 930'000.—du théâtre des amis et au CHF 1'200'000.— du théâtre de Carouge et qu'il n'est pas raisonnable, ni sympathique de toujours s'attaquer aux petits théâtres et aux comédiens les plus faibles qui ont déjà de la peine à tourner.

M. Maulini remarque, que depuis le début, le théâtre de l'Alchimic fait grincer des personnes parce que nous sommes déjà bien dotés en théâtre à Carouge. C'est un fait et nous pouvons reprendre les comparaisons faites ce soir. Par exemple, la Ville de Lancy n'a pas de théâtre de Carouge ou des amis, ni de chat noir ou de céramique, elle a quelques infrastructures mais moins que Carouge. Ce théâtre s'est retrouvé, pour une rue sur le territoire de Carouge plutôt que sur celui de la Ville de Genève, d'où sa difficulté. Le montant de CHF 200'000.— n'est pas nouveau puisqu'il touche cette somme depuis 2 ans. Nous en avons déjà âprement discuté parce que nous avons constaté, au début, que son taux d'occupation était assez faible. Toutefois, il a considérablement augmenté et sa fonction est quand même importante puisqu'avec ce montant de CHF 200'000.—, qui est son seul fond de roulement, il a réussi à trouver un équilibre qui est précaire. Les projets sont soutenus ponctuellement par la ville de Genève, la loterie romande, la fondation Wilsdorf et si nous supprimons CHF 100'000.—, ce théâtre serait mis en péril. Même s'il continue à déranger toujours les mêmes personnes, il a aujourd'hui un taux d'occupation qui approche 75 à 80%, ce qui démontre qu'il a progressé. On ne devient pas le théâtre de Carouge ou des amis d'un jour à l'autre, c'est une longue histoire ; alors, soutenons ces deux entités et celle-ci qui est en devenir, ceci d'autant plus qu'elle fait de l'accueil et de la création. Accepter cette proposition consisterait à mettre ce Théâtre en péril.

M. Morex pense qu'effectivement des personnes vont continuer à grincer. M. Morex demande au Président de dire à M. Maulini que nous avons accordé une subvention, il y a 3-4 ans au théâtre Alchimic (qui avait des revenus beaucoup plus conséquent), alors que nous avons déjà deux théâtres à subventionner. De plus, nous avons dû, en partie, compenser la subvention du théâtre de Carouge que la ville de Genève n'octroyait plus. Puis, comme nous en avons les moyens, nous nous sommes mis à subventionner un troisième théâtre. Pour une ville de 20'000 habitants comme Carouge, il faut avouer que trois théâtres c'est beaucoup. L'erreur provient du fait, qu'à l'époque, puisque nous en avons les moyens, nous nous sommes permis de subventionner tout et n'importe quoi. Evidemment, maintenant que nous sommes en période de vaches maigres, devoir diminuer la subvention d'un théâtre passe mal. Mais comment allez-vous faire l'année prochaine ? Parce que si ce théâtre continue son activité, il va demander de plus en plus de subventions. Est-ce que vous les accorderez ? Il rappelle que le théâtre des amis, par rapport à son tout début a vu sa subvention considérablement augmenter. Il est donc inévitable que nous allons devoir continuer à subventionner le théâtre Alchimic et, que dans les prochaines années nous devons donner plus. C'est typique de la grenouille qui veut être plus grosse que le bœuf.

M. Etienne fait remarquer qu'il est vrai que nous parlons beaucoup de la culture et du sport. Il a même entendu en commission un procès d'intention d'un membre qui a déclaré que la culture est à la gauche et le sport à la droite. Il n'a pas très bien compris cette intervention parce qu'il pense que nous sommes, tout un chacun, avec notre diversité, libre d'apprécier n'importe quelle activité puisque nous avons toutes et tous notre propre sensibilité. Il se demande si le MCG a déjà travaillé dans le monde associatif ou dans le monde culturel avec le besoin d'élaborer un budget annuel et aller rechercher des subventions. Il est difficile, lorsqu'on sait qu'on a une épée de Damoclès au-dessus de nous de mettre de l'énergie à établir un programme, travailler pour l'année suivante en assurant un budget et aller vers les gens ou les fondations pour tisser des relations. De plus, dans le monde associatif, on répond souvent qu'on ne paie pas pour le fonctionnement mais pour des projets. Il demande au MCG de répondre s'il a lui-même déjà élaboré un budget. Pour exemple, la fondation Wilsdorf demande toujours des subventionnements tripartites et elle ne donnera jamais d'argent si l'Etat

et la commune ne participent pas. Que faut-il faire lorsqu'on a des engagements pour remplir une salle de Théâtre et du personnel à payer ? Comme l'a dit M. Richard, des gens travaillent pour les décors, des intermittents et des gens qui vivent de cette activité. Toute la difficulté de l'élaboration d'un budget, demande de la force année après année. L'Alchimic a toute une histoire qui doit continuer et il est très heureux que Carouge s'investisse pour sa politique culturelle.

M. Barthassat remarque, qu'encore une fois, la gauche est cohérente. Elle veut comparer quand ça l'arrange et lorsque c'est le MCG qui le fait et que ça ne l'arrange pas, il ne faut pas comparer. De nouveau, il n'est pas possible de comparer ses 3 théâtres. En effet, nous parlons d'un théâtre qui est là depuis 3 ans, par hasard, à deux autres théâtre qui sont depuis plusieurs années à Carouge et qui produisent et créent ; ce n'est pas le cas de l'Alchimic puisque c'est un loueur de salle. Il y a 18 mois, nous avons voté, à l'unanimité, contre le doublement de la subvention de CHF 100'000.— pour ce théâtre. Mme De Haller Kellerhals est entrée par la fenêtre et l'a remise au budget, c'est son droit mais elle a agi de cette manière. Il a des camarades citoyens de gauche qui lui ont soufflé dans l'oreille qu'apparemment, le Conseil administratif aurait manqué un courrier pour que l'Alchimic puisse recevoir CHF 100'000.— d'autres personnes. Il aimerait avoir une réponse sur ce sujet parce que le PDC n'est pas contre la culture mais l'Alchimic n'est pas quelque chose de primordial pour Carouge.

M. Barthassat pense que la culture et le sport se porteraient mieux s'il était possible de déduire fiscalement les donations parce qu'il est certain que des personnes ayant beaucoup d'argent donneraient volontiers pour ces activités.

Mme De Haller Kellerhals présume que M. Barthassat sait que tout ce qui concerne ce type d'impôt lors de versement pour des donations ne dépend pas de la commune. Concernant les CHF 100'000.— puis CHF 200'000.— octroyé à l'Alchimic depuis 2 ans, M. Barthassat ainsi que d'autres personnes ici présentes ont reçu des explications sur les raisons du doublement de cette somme. Il ne faut pas dire qu'elle-même est entrée par la fenêtre, aussi grande et ouverte soit-elle. Elle est simplement venue, avec l'acceptation de la fondation Wilsdorf pour un subventionnement de CHF 100'000.— en attendant que la commune prenne le relais. C'est un engagement qu'elle avait pris et tous les membres étaient parfaitement au courant puisqu'elle l'avait dit en commission et redit ici au sein de ce Conseil. Elle demande à M. Barthassat de ne pas faire pas comme s'il tombait des nues aujourd'hui.

M. Barthassat n'a jamais dit qu'il tombait des nues. Il s'agit de faits puisque les membres de la commission de la culture ont voté contre cette augmentation de CHF 100'000.—. Il s'adresse à Mme De Haller Kellerhals pour lui signifier qu'elle a remis cette somme contre l'avis de la commission de la culture.

Mme De Haller Kellerhals trouve que trop de contre-vérités sont dites ce soir, notamment par rapport à la culture et elle le regrette. Elle a remarqué qu'il a été parlé auparavant de mauvaise foi et elle dit à M. Barthassat qu'il est un champion de la mauvaise foi. En effet, elle trouve agaçant de l'entendre répétitivement reprendre les mêmes choses fausses alors qu'il est parfaitement bien informé, lorsqu'il veut bien participer aux séances de commission, notamment de la culture où il peut apprendre des choses. Il est dommage que M. Barthassat revienne ici avec des contre-vérités.

M. Pistis constate que deux fronts s'affrontent au parti socialiste, celui des comparaisons et celui des anti-comparaisons. Pour répondre à M. Etienne, M. Pistis demande au Président de lui transmettre qu'il a déjà participé à des collectes de fonds pour des bonnes causes. Ce n'est pas forcément facile mais il s'est donné la peine et les moyens d'y arriver. Il n'est pas bon signe de dire à une association que si elle n'a pas d'argent, elle n'a pas à se faire de souci parce que nous pouvons lui débloquent des fonds. Par ce fait, nous n'obligeons pas ces gens à se donner les moyens pour aller chercher des fonds ailleurs. Il n'a rien contre la culture mais la question que nous devons nous poser aujourd'hui est de savoir qui paie quoi. Est-il normal, pour un public de particuliers, de devoir demander à des contribuables, en l'occurrence, les Carougeois, de subventionner quelque chose qui ne fonctionne pas aussi bien que cela.

Fondamentalement, il n'est pas un bon signe de donner cette année CHF 100'000.--, puisque comme l'a relevé un autre élu, l'année prochaine, ce sera encore CHF 100'000.— de plus et ainsi de suite. Nous arriverons à des sommes astronomique et on nous dira que nous ne pouvons plus faire marche arrière à cause des employés, des engagements et la commune sera prise au niveau du chantage et devra continuer à payer. Nous voulons, aujourd'hui, donner un signal fort en disant que nous ne sommes pas d'accord sur le principe et qu'il faut trouver d'autres moyens de subvention car ce n'est pas aux carougeoises et aux carougeois de systématiquement subventionner des entités de la culture pour un public particulier.

Nous avons, cette année, des problèmes financiers et nous demandons aux carougeoises et carougeois de payer plus d'impôt et de faire une rallonge de CHF 100'000.— pour le théâtre Alchimic.

Le Président a encore trois interventions, ensuite, il clôturera la discussion sur cet amendement.

M. Maulini fait remarquer qu'il est clair que si nous retirons CHF 100'000.-- au théâtre de l'Alchimic, nous le mettons en péril. Il souhaite également répondre à M. Morex qui a fait allusion au théâtres de carouge et des amis. Nous avons dû successivement prendre le relais de la Ville de Genève pour le théâtre de carouge et de l'Etat de Genève qui s'était engagé auprès du théâtre des amis parce que finalement, en ville, les gens ont toujours eu tendance à penser que Carouge en a les moyens et que nous devons faire cet effort. Nous l'avons fait et nous le faisons parce que nous sommes considérés comme une commune riche. Il pense que même avec un centime additionnel à 41, nous n'allons pas encore être pauvre, même si nous devons réfléchir au fait que toujours donner plus partout n'est pas possible et qu'il y a des limites.

Mme Budry rappelle que les membres de ce Conseil avaient été invités au théâtre de l'Alchimic où il avait été clairement expliqué que ces CHF 100'000. — étaient peut-être exceptionnel et qu'il s'agissait de la survie de ce théâtre. Ensuite, le théâtre a cherché d'autres fonds ; d'ailleurs le fond wilsdorf et la loterie romande contribuent à son financement. Enfin, en 2010, nous avons reçu un livre noir avec des témoignages de professionnels du spectacle, tant des comédiens que des metteurs en scène ou des décorateurs et ceux-ci expliquaient dans quelle précarité ils vivaient. Hors, en offrant l'hospitalité à des spectacles indépendants, le théâtre Alchimic permet à ces intermittents du spectacle, de toutes professions de trouver un travail. Elle estime que le théâtre de l'Alchimic participe à la lutte contre le chômage et c'est une raison très valable pour le soutenir.

Mme Molinari répond à M. Pistis sur la qualité des spectacles. Elle s'y rend très souvent et elle est contente d'observer qu'il y a une grande augmentation de la fréquentation depuis 18 mois. Les dernières fois qu'elle s'y est rendue, ils ont du rajouter des strapontins parce qu'il y avait trop de monde par rapport à la demande. Ce théâtre répond à un besoin, même s'il n'est pas seulement pour les carougeois comme le théâtres de carouge ou celui des amis. Comme nous l'avons exprimé dans notre déclaration, Carouge joue le rôle d'une ville du centre. En effet, même si nous allons au grand théâtre ou dans des théâtres d'autres commune, Carouge est appelée à jouer un rôle un peu particulier. Il est vrai que c'est cher mais cela fait aussi la grande qualité de notre cité avec une approche diversifiée à la culture et qui permet d'inviter des groupes. De plus, comme l'a dit M. Maulini, si nous coupons ces CHF 100'000.--, nous mettrions en danger le théâtre Alchimic.

Elle pense que cette subvention n'empêchera pas la commune de demander à ce que ce théâtre, comme les autres, continuent leurs efforts pour trouver des financements supplémentaires auprès d'autres partenaires.

Mme Hiltbold précise que cela ne fait pas 2 ans que nous avons augmenté cette subvention de CHF 100'000.- puisqu'elle était au budget 2012, cela fait donc la deuxième année et nous en avons déjà discuté l'année passée. Cet amendement rejoint celui du PLR qui comprenait l'augmentation de certaines subventions l'année passée dans le cadre du budget 2012 et qui représentait 27%.

L'amendement est refusé par 15 non et 14 oui.

Le Président passe au cinquième amendement.

30.587365.10 Culture subvention théâtre des Amis : ancien total CHF 930'000.--, variation - CHF 100'000.—, nouveau total CHF 830'000--

M. Pistis ne veut pas refaire l'explication par rapport à la période de crise. Tout à chacun doit faire des efforts.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote.

L'amendement est refusé par 23 non, 5 oui et 1 abstention.

Le Président passe au sixième amendement.

M. Pistis demande une rocade entre le sixième et le septième amendement et le Président passe à ce dernier.

Ligne 62.050.318.99 : routes, contrôles zones macarons, charges : ancien total CHF 560'000.--, variation - CHF 560'000.--, nouveau total CHF 0

M. Pistis explique que les zones bleues sont en train d'être installées sur la volonté du Conseil municipal. Par contre, le MCG a toujours été contre le fait que cette zone bleue, à macarons soit contrôlée par une entité privée ou semi-privée, en l'occurrence la fondation des parkings. En effet, la somme d'un demi-million n'est pas négligeable en termes d'économies et il pense que la commune peut se charger du contrôle de ladite zone. Le MCG demande à ce que le montant de CHF 560'000.— destiné au paiement d'une entité semi-privée pour le contrôle ces zones soit retirée du budget 2013.

M. Richard croit que M. Pistis n'a pas vu qu'il y avait, pour cette dépense, une entrée d'argent sur une autre ligne du budget parce que le produit des macarons appartient à la fondation des parkings mais celui des amendes revient à la commune de Carouge. Il a été bien expliqué que si nous réalisons une zone à macarons mais que personne ne les contrôle en permanence, cela ne sert à rien. De ce fait, le seul moyen est d'avoir des contrôleurs qui passent régulièrement et cette tâche n'incombe pas à la police municipale qui effectue des charges de police. De plus, cela nous coûterait bien plus cher, au prix horaire des agents de la police municipale. C'est une dépense qui est largement couverte par des entrées d'argent.

Mme Hiltbold fait remarquer que le Conseil municipal en a déjà parlé et il avait été constaté que les agents de la police municipale étaient surqualifiés pour faire ce travail. De plus, il est préférable que celle-ci effectue des tâches de police de proximité et de sécurité le soir et les week-ends dans les rues qui sont très fréquentées plutôt que le contrôle de la zone macarons. En conclusion, il est préférable que les employés de la Fondation des parkings se chargent de ce contrôle et que les agents de la police municipale effectuent d'autres tâches.

L'amendement est refusé par 26 non, 2 oui et 1 abstention.

Le Président passe au septième amendement.

Ligne 35.500 : club des aînés "le Vieux Carouge : ancien total CHF 168'000.--, variation + CHF 31'750.--, nouveau total CHF 200'550.—

M. Pistis ne peut pas soutenir cet amendement puisqu'il souhaitait remettre à niveau ce qui a été retiré par le Conseil administratif, c'est-à-dire CHF 31'750.—. Compte tenu du fait qu'il n'a pas été possible de trouver des économies, nous ne pouvons pas voter un supplément au budget. Il est navré pour le club des Aînés du Vieux-carouge qui s'est vu retiré CHF 31'750.—

parce que nous n'avons pas pu faire d'économies sur d'autres associations qui sont arrosées en subventions.

Le Président demande à M. Pistis s'il retire son amendement.

M. Pistis répond positivement.

Mme De Haller Kellerhals répond à M. Pistis qu'elle comprend qu'il n'est pas très facile de lire un budget. En l'occurrence, la subvention allouée au club des Aînés est de, chaque année, CHF 20'600.-- et tout le reste concerne l'amortissement sur le bâtiment qui a été construit par la commune. D'un côté, nous avons CHF 148'000.— en frais d'amortissements et un peu plus loin dans le budget, nous retrouvons ce montant de CHF 148'000.— en frais parce qu'il s'agit d'écritures internes. Le montant de CHF 148'000.— n'a rien à voir avec la subvention dédiée au club des Aînés parce que nous leur allouons CHF 20'600.— par année et non CHF 168'000.—.

M. Pistis explique qu'il a certainement dû faire une erreur dans la lecture des chiffres mais, sauf erreur de sa part, la subvention au club des Aînés du Vieux Carouge a quand même été diminuée.

Mme De Haller Kellerhals répond que l'amortissement diminue au fur et à mesure des années et c'est un élément qu'on apprend à lire dans le budget.

Le Président passe au premier amendement du Conseil administratif.

Ligne 11.100.301.10 : patrouilleuses scolaires, traitement de base : ancien total CHF 542'230.--, variation - CHF 20'000.--, nouveau total CHF 522'230.—

Comme Mme Lammar l'a évoqué tout à l'heure, il s'agit de la suppression d'un planton qui n'était pas indispensable. Cette information est intervenue avant l'établissement du budget mais n'avait pas été intégrée à celui-ci. Le Conseil administratif propose cette suppression au budget 2013.

L'amendement est accepté par 28 oui et 1 non.

Le Président passe au deuxième amendement.

Ligne 58.00.352.56 : ACG, aides à domicile : ancien total CHF 0, variation + CHF 32'463.--, nouveau total CHF 32'463.—

Mme Lammar explique qu'il s'agit de nouveaux chiffres qui ont été fournis par l'Association des communes Genevoises. Ceux-ci ont été transmis après l'impression du classeur mais avant le vote du budget. De ce fait, le Conseil administratif propose de les intégrer au budget 2013 et relève qu'il n'est pas possible de faire quelque chose sur cette dépense qui découle d'une obligation de l'Association des Communes Genevoises.

L'amendement est accepté par 17 oui, 2 non et 10 abstentions

Le Président passe au troisième amendement.

Ligne 35.501365.10 : Loëx, foyer de jour : ancien total CHF 10'000.--, variation - CHF 10'000.--, nouveau total CHF 0

Mme Lammar explique que, comme la somme de CHF 32'000.— a été allouée à l'ACG, il faut supprimer la ligne pour le foyer de jour de CHF 10'000.-- afin d'éviter des doublons.

Mme Marti rappelle le rôle que jouent les foyers de jours et demande si la suppression de cette ligne pourrait les mettre en difficulté.

Mme Lammar répond que le montant n'est pas supprimé mais, comme nous donnons ce montant de CHF 32'000.— à L'Association des Communes Genevoises, cela fait doublon avec les CHF 10'000.— du foyer de jour. Raison pour laquelle il est proposé de supprimer cette ligne pour ne pas avoir deux fois une somme allouée.

L'amendement est accepté par 28 oui et 1 non.

Le Président passe au vote final de cette délibération et du budget 2013.

La délibération 51A-2012 est acceptée par 15 non et 14 oui.

Vu le budget administratif pour l'année 2013 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan des investissements ;

Vu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 103'629'463.— (dont à déduire les imputations internes de CHF 3'780'000.—, soit net CHF 99'849'463.—) aux charges et de CHF 103'637'000.— (dont à déduire les imputations internes de CHF 3'780'000.—, soit net de CHF 99'857'000.—) aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 7'537.— ;

Vu que l'autofinancement s'élève à CHF 15'325'719.—, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 15'318'182.— et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 7'537.— ;

Vu que le nombre de centimes additionnels pour 2013 s'élève à 41 centimes ;

Vu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2013 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes ;

Vu que le plan des investissements présente un montant de CHF 22'795'200.— aux dépenses et de CHF 0.— aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 22'795'200.— ;

Vu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 15'325'719.—, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 7'469'481.— ;

conformément aux articles 30, al. 1, lettres a, b, g et v, 70, al.1, lettre b et 74, al.1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 15 oui et 14 non

DECIDE

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2013 pour un montant 103'629'463.— (dont à déduire les imputations internes de CHF 3'780'000.—, soit net CHF 99'849'463.—) aux charges et de CHF 103'637'000.— (dont à déduire les imputations internes de CHF 3'780'000.—, soit net de CHF 99'857'000.—) aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 7'537.— ;*
2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2013 à 41 centimes ;*

3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2013 à 100 centimes ;
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2013 jusqu'à concurrence de CHF 7'469'481.— pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif ;
5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2013 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables ;
6. D'approuver les traitements de CHF 348'400.— (compte 02.300) et les indemnités de frais de déplacements et représentation de CHF 23'500.— (compte 02.317) alloués aux membres du Conseil administratif ainsi que les jetons de présence des membres du Conseil municipal de CHF 125'000.— (compte 01.300) indexés au coût de la vie selon l'indice genevois d'octobre 2012.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 52-2012 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ACQUISITION DE MATERIEL ET EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 18 octobre et renvoyé en commission des finances.

Celle-ci s'est réunie les 30 octobre et 6 novembre 2012 et les rapports ont été établis par Monsieur Prod'Hom.

Est-ce que Monsieur Prod'Hom a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Prod'Hom répond par la négative

La commission préavis favorablement la délibération par 7 oui et 6 non.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote.

La délibération est acceptée par 15 oui et 13 non.

Comme présenté aux budgets des années passées, il convient de permettre un amortissement différencié pour chaque type de dépenses projetées pour l'acquisition de matériel et d'équipements d'exploitation et pour la réalisation de travaux extraordinaires d'entretien ;

attendu qu'il est nécessaire pour pouvoir œuvrer de la sorte de délibérer sur ces objets indépendamment du budget ;

attendu que pour ce faire, il est indispensable d'élaborer une délibération spécifique énonçant chaque dépense projetée pour l'acquisition de matériel et d'équipements et pour la réalisation des travaux extraordinaires d'entretien ;

vu la définition qu'il convient de donner à ces objets, c'est-à-dire des investissements non imposés par des obligations, notamment contractuelles ou légales, mais qui sont nécessaires, en particulier, soit en raison de l'état des lieux visés (par exemple, la vétusté, l'usure maxima), soit pour permettre le bon fonctionnement des équipements communaux ou en améliorer l'usage, soit encore pour répondre à des requêtes de tiers (par exemple le réaménagement d'équipements pour les clubs) ;

vu l'importance de pouvoir entreprendre ces travaux en 2013 ;

vu les études et les rapports détaillés établis par les services concernés, dans lesquels figurent tous les travaux, acquisitions de matériel et interventions techniques, basés sur des demandes de devis ou d'offres spécifiques ;

vu les documents, découlant des études, annexés à la présente délibération ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 15 oui et 13 non

DECIDE

1. D'approuver l'acquisition de matériel et installations d'exploitation, ainsi que des travaux d'aménagement et d'entretien des installations techniques et des immeubles communaux.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 969'000.- soit de CHF 703'000.- destinés à l'acquisition de matériel, équipements d'exploitation et d'installations techniques et de CHF 266'000.- destinés aux travaux extraordinaires d'entretien.
3. De comptabiliser la dépense de CHF 969'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue, au moyen d'annuités figurant au budget de fonctionnement, dès 2014, selon les listes annexées à la présente délibération, dont elles font partie intégrante.
6. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 53-2012 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2013**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 18 octobre et renvoyé en commission des finances.

Celle-ci s'est réunie les 30 octobre et 6 novembre 2012 et les rapports ont été établis par Monsieur Prod'Hom.

Est-ce que Monsieur Prod'Hom a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Prod'Hom répond par la négative

La commission a préavisé favorablement la délibération par 6 oui et 4 non et 2 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote.

La délibération est acceptée par 15 oui et 13 non.

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 15 oui et 13 non

DECIDE

- a) de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2013 à CHF 30.—.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 54-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU PROJET DE LOI MODIFIANT LES LIMITES DE ZONES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CAROUGE (CREATION D'UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT 3 ET D'UNE ZONE DE BOIS ET FORETS) AU LIEU DIT "CHEMIN DE PINCHAT-CHEMIN VERT" (SUR LA PARCELLE DITE "DE L'UNIVERSITE), PLAN NO 29'563-544

M. Walder pense que les membres voudront renvoyer ce projet en commission et, de ce fait, il va donner une brève explication. Toutefois, si tel n'est pas le cas, il ré-interviendra dans le débat direct. Il s'agit de déclasser en zone 3 le périmètre du chemin Vert, à côté du quartier de la Tambourine pour y créer des logements d'étudiants, et, comme mentionné dans l'exposé des motifs du projet de loi à la page 4, de profiter de ce développement pour réaliser un certain nombre d'équipements publics ou sportifs afin de répondre aux besoins des nouveaux habitants de ce quartier. Tant les habitants, que l'Université (qui possède ce terrain), attendent avec impatience ce déclassement pour pouvoir créer des infrastructures bénéfiques à tous le monde.

M. Walder invite les membres à prendre en considération ce projet de délibération et de préavis favorablement ce déclassement, suite au retour de la commission.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Entre la discussion immédiate et le renvoi en commission, le bureau propose le renvoi en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Gevisier souhaite que les commissaires aient l'avis des habitants se trouvant de l'autre côté du chemin Vert (situé sur la commune de Veyrier), et qu'ils prennent connaissance de ce que qui va être fait sur cette parcelle.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 55-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCALISE DE QUARTIER NO 29774-544, SITUE ENTRE LA ROUTE DE SAINT-JULIEN ET LA ROUTE DE DRIZE

M. Walder explique que cela fait plusieurs années que ce Plan Localisé de quartier est attendu. En effet, celui-ci est le préalable à la future implantation d'un hôtel et de logements proche du Rondeau.

Pour rappel, le Conseil municipal avait préavisé favorablement en 2009 l'octroi d'un droit de superficie à la société Caroutel pour la construction d'un hôtel. Il relève que le troisième bâtiment prévu sur ce projet de Plan Localisé de Quartier, à l'arrière des deux autres, a fait l'objet d'après négociations avec l'Etat qui est propriétaire du terrain et qui souhaitait construire un bâtiment de 10 étages sur rez.

Dès lors, même si nous aurions préféré que cet espace vert reste une zone verte, non construite, le Conseil administratif a estimé que ce compromis, c'est-à-dire 6 étages sur rez était

nécessaire pour faire avancer ce dossier. Cela implique que les 3 bâtiments seront à la même hauteur.

Le Conseil administratif invite les membres à prendre en considération ce projet et à préavis favorablement ce Plan Localisé de Quartier.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Entre la discussion immédiate et le renvoi en commission, le bureau propose le renvoi en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi a sous les yeux le Plan Directeur de Carouge. Celui-ci indique, à cet emplacement, un parc public et une réserve pour des équipements publics. Il faudra élucider pour quelle raison nous ne voulons plus de ces équipements publics puisque (nous le voyons avec le projet Modema), nous sommes en recherche de locaux. De plus, il semble que la boucle du Rondeau se prêterait bien à une construction très basse. Il y a un autre problème concernant le site auquel nous n'avons pas de réponse. En effet, réaliser un immeuble de 6 étages à cet endroit est une atteinte notable au patrimoine historique.

M. Baertschi est très réservé sur ce projet et attend d'obtenir des précisions en commission. Il est d'ailleurs étonné que le Conseil administratif soit entré en matière pour ce Plan Localisé de Quartier qui est en contradiction avec le Plan Directeur de Carouge.

M. Gevisier comprend que ces bâtiments seront à la hauteur de celui de la maison des étudiants qui se trouve en face.
Il souhaite toutefois en avoir la confirmation

Mme Hiltbold souhaite qu'on explique aux commissaires la signification de "recommander au Conseil administratif d'avoir une attention particulière sur la qualité architecturale". Jusqu'où souhaitons-nous aller dans ces recommandations ? Et dans quelle mesure pouvons-nous intervenir sur ce point ?

9. MOTIONS

1. Motion 25-2012 P : pour une étude de différents emplacements pour les fêtes et manifestations

Le Président demande à son auteur si elle souhaite voir ce projet porté à l'ordre du jour de la présente séance.

Mme Marti répond positivement.

Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

POUR UNE ETUDE DE DIFFERENTS EMPLACEMENTS POUR LES FETES ET MANIFESTATIONS

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Considérant l'environnement sonore quotidien au carrefour Promenades –Vibert soit :

-le trafic intense dont plus de 500 bus passant par le bd des Promenades

-le bruit des fontaines

-les engins d'entretien (balayeuses, tondeuses, souffleuses), tracteur, entretien de la glace.

Considérant que le nombre de décibels liés au trafic véhicules, autorisé en cette zone de sensibilité 3 (soit plus élevé qu'en zone résidentielle) est déjà dépassé de jour

Considérant les nombreuses fêtes et manifestations générant :
 -des nuisances sonores par le montage et démontage
 -une augmentation du trafic
 -plus de 30 soirées avec musique en fin de semaine

Considérant que la majorité de ces manifestations ont lieu sur la Place de Sardaigne et autour des Fontaines et sont organisées par la Ville de Carouge ou avec son accord.

Considérant que la population riveraine de ces lieux a droit au repos, que le sommeil est un besoin fondamental garant d'une bonne santé et productivité

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

à envisager d'autres espaces publics que la Place de Sardaigne ou les Fontaines des Tours pour les différentes manifestations, autrement dit à diversifier les lieux accueillant des événements, qu'ils soient d'ordre culturel, sportif, caritatif ou autre

Pour les Verts Catherine Marti

Date du dépôt : Carouge, le 2 novembre 2012

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Entre la discussion immédiate et le renvoi en commission, le bureau propose le renvoi en commission des sports et loisirs.

Morex propose la discussion immédiate.

La discussion immédiate est refusée par 17 non, 10 oui et 1 abstention.

M. Morex recommande aux commissaires de refuser cette motion. En effet, cela fait 2h30 que nous parlons du budget et des économies à faire. De plus, la place de Sardaigne est dévolue à toutes les grandes manifestations qu'il est possible d'organiser.

Le Président précise à M. Morex que nous sommes en tour de pré-consultation et le débat politique se fera en commission.

M. Morex reprend la parole et recommande aux commissaires de refuser cette motion.

M. Baud souhaite que les commissaires prennent en considération le fait de ne pas toucher à la place de Sardaigne.

M. Richard aimerait que les commissaires se souviennent que les promotions ainsi que d'autres fêtes avaient parfois eu lieu sur le plateau de Pinchat ou derrière le théâtre de Carouge, à satisfaction de tous. La ville de Bâle (dont il fournira le lien internet) a une gestion des espaces publics par une sorte de calendrier annuel qui indique la capacité, pour chaque place et rue, de recevoir des manifestations. C'est planifié et lorsque la charge est atteinte, il n'y a pas de nouvelle manifestation et un autre endroit est cherché.

Il recommande aux commissaires de regarder comment d'autres villes gèrent leurs espaces publics.

2. Motion 26-2012 P : pour une suppression de l'impôt sur les chiens

Le Président demande à son auteur s'il souhaite voir ce projet porté à l'ordre du jour.

M. Pollini répond positivement.

POUR UNE SUPPRESSION DE L'IMPOT SUR LES CHIENS

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Exposé des motifs

- Vu que les impôts vont augmenter en 2013.
- Vu que le pouvoir d'achat diminue de plus en plus.
- Vu que plusieurs communes ont déjà supprimé cet impôt.
- Vu que cet impôt sur les chiens ne rapporte à la commune de Carouge qu'une somme modeste par rapport au budget de plus de 100 millions.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A supprimer la perception de l'impôt communal sur les chiens à partir de l'année 2013.

Pour le MCG : Stéphan Pollini, Sandro Pistis

Date du dépôt : Carouge, le 5 novembre 2012

La prise en considération est acceptée par 19 oui, 3 non et 6 abstentions.

Le Président informe les membres que le bureau ne s'est pas prononcé sur la commission à laquelle il faut renvoyer ce projet.

M. Pistis propose le renvoi en commission des finances.

M. Morex propose la discussion immédiate.

Mme Lammar intervient pour informer les membres qu'il y a un petit souci de forme puisque cette proposition propose de supprimer l'impôt sur les chiens alors que la délibération sur le budget vient d'être votée et qu'elle prévoit, sous chiffre 3, de fixer le nombre de centime additionnel à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2013 à 5 centimes. De ce fait, ce projet est en contradiction avec la délibération qui vient d'être votée.

M. Pistis rappelle que le budget a été accepté au niveau du Conseil municipal mais il ne sera peut-être pas aux urnes si le référendum est lancé. De ce fait, cette motion a toujours lieu d'être et si le référendum aboutit et que le peuple donne raison au vote du budget de ce soir, elle n'aura plus lieu d'être. Par contre, si le référendum aboutit, cette motion aura toute sa raison d'être.

Le Président relève qu'il n'est pas possible de voter cette motion suite au vote du budget et il propose à M. Pistis d'ajourner sa motion en attendant de voir le résultat du référendum, s'il y en a un.

M. Pistis accepte l'ajournement de cette motion.

10. POSTULATS

Il n'y en a pas.

11. RESOLUTIONS

1. Résolution 9-2012 P : cambriolages, vols, insécurité : encourageons les réseaux de prévention entre voisins

Le Président relève que cette résolution a un problème de forme. En effet, l'article 37 du règlement stipule que :

1. La résolution est une déclaration du Conseil municipal
ce qui n'est pas le cas puisqu'il est demandé une étude
2. Le projet de résolution est également une proposition faite d'adopter une résolution dans le domaine relevant des fonctions consultatives du Conseil municipal au sens de l'article 30a de la loi sur l'administration des communes
Nous ne sommes pas, non plus dans ce cas
3. N'implique pas de publication se rapportant au référendum facultatif dans le domaine municipal

En conclusion, dans cette résolution, il est demandé au Conseil administratif d'étudier et proposer un projet. Nous ne sommes pas du tout dans le cas de figure d'une résolution et il s'agirait plutôt d'une demande qui se situerait mieux dans une motion ou un postulat.

Le Président demande à ses auteurs ce qu'ils souhaitent faire de cette résolution.

M. Pistis suggère de la retirer pour revenir auprès du Conseil municipal lors de la séance du mois de décembre avec une motion.

Mme Hiltpold demande quelques instants pour consulter le règlement parce qu'il lui semble qu'il est possible de transformer une résolution, une motion ou autre.

Le Président répond à Mme Hiltpold que la seule proposition qu'il est possible de transformer en motion est le postulat.

12. PETITIONS

1. Pétition 10-2012 P : projet de modification du règlement du Marché

Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

*Association des Marchands de Carouge
C/o Guy Ciclet, Président
Turnier 2346
F-74930 Reignier*

Genève, le 9 octobre 2012

Concerne : marché de Carouge : projet de modification du règlement

Monsieur le Président,

Le 28 septembre dernier, nous avons été invités par Monsieur le Conseiller administratif, M. Nicolas Walder, à une réunion durant laquelle il nous a présenté le projet de nouveau règlement du marché et nous a donné 15 jours pour réagir et pour faire nos propositions.

Comme nous avons quelques objections à formuler (en particulier concernant l'article 6), nous souhaitons être entendus par votre Conseil afin que les modifications dudit règlement ne se fassent qu'après discussion avec le Conseil municipal de Carouge.

Nous vous prions donc de considérer cette lettre comme une pétition.

En espérant que notre demande sera entendue, nous vous adressons, Monsieur le Président du Conseil municipal, nos salutations les meilleures.

Pour l'association des Marchands de Carouge : Réjane Ramu (secrétaire)

Copie à : M. Nicolas Walder, Conseiller administratif

Le bureau propose un renvoi en commission des règlements en invitant les pétitionnaires.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

La parole n'est pas demandée.

13. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions des membres du Conseil municipal

Mme De Haller Kellerhals répond à la question écrite de l'UDC : "De la transparence svp"

C'est avec plaisir que le Conseil administratif vous apporte les éléments de réponse suivants :

Si vous connaissez l'attachement du Conseil administratif à un fonctionnement transparent, vous n'êtes pas sans ignorer que ce dernier ne peut s'affranchir de conditions légales ou réglementaires protégeant la sphère privée.

Votre intérêt ne peut néanmoins passer outre la répartition des compétences telles que définies par notre Constitution et traduite dans la Loi sur l'Administration des communes. Cette dernière charge le pouvoir exécutif des responsabilités du personnel communal.

Ainsi, la politique des ressources humaines peut faire l'objet de nombreuses explications ou présentations (comme ce fut le cas récemment pour la politique d'engagement) devant une commission du Municipal, par exemple. Il n'est toutefois et évidemment pas envisageable que des situations personnelles, quelles qu'elles soient, soient publiquement exposées.

D'autre part, le Conseil administratif est, en sa qualité d'employeur, le premier concerné quant aux raisons des départs. Ainsi chaque démission donne lieu à des entretiens de fin de service avec le service des ressources humaines et/ou le Secrétaire général afin de clarifier les raisons des départs et de déterminer si certains contextes requièrent une attention particulière, afin de tirer un bilan des années de collaboration.

De manière chiffrée, notre taux de rotation reste inférieur à 5%, même si la part liée aux démissions a augmenté ces deux dernières années, en particulier dans les fonctions de cadres intermédiaires ou de spécialistes. Ces dernières sont celles qui jouissent de la plus grande employabilité et mobilité professionnelle.

Les raisons des départs sont majoritairement liées à des projets ou opportunités professionnels personnels, mais aussi à l'évolution de notre administration en phase avec les exigences actuelles de transparence, d'équité et de conformité. De plus, la taille de nos services ne permet pas d'assurer une évolution de carrière à toutes et tous et il faut aussi considérer comme positif que des compétences acquises au sein de nos services puissent être valorisées dans d'autres administrations, comme nous profitons aussi, lors d'engagements, des compétences et visions développées ailleurs pour enrichir Carouge de nouvelles énergies et de forces neuves.

De manière générale, le Conseil administratif s'en tient à la définition littéraire de la transparence, soit la qualité de ce qui laisse paraître la réalité sans l'altérer. C'est dans cet esprit que nous avons déjà répondu à vos questions précédentes sur le même sujet, sans pouvoir vous donner de détails personnels, mais sans jamais altérer la vérité telle que nous en avons connaissance.

En espérant avoir ainsi répondu à vos interrogations, le Conseil administratif souhaite qu'au bénéfice de ces explications réitérées vous puissiez percevoir les contraintes et prérogatives liées à la politique du personnel de nos services et vous adresse ses salutations les meilleures.

Mme De Haller Kellerhals répond à la question écrite de l'UDC : le protocole svp

Mme De Haller Kellerhals précise que cette question est en rapport aux drapeaux qui flottent sur la Mairie.

La situation privilégiée de Carouge, qui n'est certes ni au centre du monde, ni au centre de l'Europe, mais au centre d'un noyau routier fréquenté (Carouge ne tire-t-il pas son nom de "quadruvium", carrefour en français), est à l'origine d'une convoitise qui se manifeste au cours des siècles.

Terre des Allobroges, romanisée dès 120 ans avant J.-C., Carouge sera, après la période romaine, une place importante pour les Burgondes dont le territoire s'étend du lac de Neuchâtel à Dijon, jusqu'à Aix-en-Provence et Martigny, et dont Genève sera la première capitale en 516.

Puis Carouge fera partie du premier Royaume de Bourgogne.

Au Moyen Age, le territoire de Carouge sera sous la protection de Gérard de Ternier, lui-même vassal des comtes de Genève.

A l'extinction de cette noble famille, en 1403, les biens du comte de Genève passent aux mains de celle du comte de Savoie qui devient duc en 1416, avec une capitale administrative à Chambéry.

Lorsque les Bernois viennent secourir Genève en 1536, ils occupent le Chablais, le Bas-Faucigny et le Genevois.

On oublie souvent de dire que le territoire de ces provinces, et bien sûr Carouge, sera sous administration bernoise jusqu'en 1564 avant d'être rendu à la Maison de Savoie.

Mais c'est à cette date que les ducs ont déménagé et résident désormais à Turin. C'est donc de cette grande et riche ville d'Italie du nord que Carouge reçoit ses ordres.

Lors du traité d'Utrecht, qui règle la guerre de Succession d'Autriche, la maison de Savoie, à laquelle Carouge est toujours rattachée, reçoit la Sicile en 1713, mais finalement l'échange contre la Sardaigne, en 1720. Turin devient alors la capitale d'un nouveau royaume que l'on nomme royaume de Piémont-Sardaigne et dont Carouge est partie intégrante.

Lors de la guerre de Succession d'Espagne, la région de Carouge est occupée et administrée par les troupes espagnoles de 1742 à 1746, puis retourne dans le giron du royaume de Piémont-Sardaigne.

En octobre 1792, la Savoie est annexée par la France révolutionnée : Carouge devient une ville française. Elle le restera jusqu'au début de l'année 1814, soit 31 ans d'administration française.

A la Restauration, la ville est alors sous administration autrichienne pendant 5 mois, jusqu'en mai 1814. Puis retourne au sein du royaume de Piémont-Sardaigne.

En octobre 1816, Carouge est l'une des communes que l'on rattache, sans leur demander leur avis, au nouveau canton de Genève qui vient d'intégrer la Confédération helvétique. En résumé, après avoir été : allobroge, romaine, burgonde, bourguignonne, savoyarde, bernoise, piémontaise, sarde, espagnole, française, autrichienne, genevoise et donc suisse, la Ville de Carouge se sent légitimement européenne.

D'ailleurs, en réponse à une motion d'un Conseiller national UDC (M. Oskar Freysinger), déposée le 16 décembre 2010, visant à interdire ou à limiter fortement l'usage de drapeaux étrangers, le Conseil fédéral répond :

Avis du Conseil fédéral du 16.02.2011

Le drapeau européen (douze étoiles jaunes sur fond bleu) est d'abord celui du Conseil de l'Europe, dont la Suisse est membre, qui l'a adopté en 1955. En 1985, à l'invitation du Conseil de l'Europe et du Parlement européen, les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres des communautés européennes, auxquelles l'Union européenne (UE) a succédé en 2009, ont adopté ce même drapeau. Le drapeau européen représente ainsi dans une optique plus large l'unité et l'identité de l'Europe.

Une interdiction constitutionnelle et pénale du drapeau européen, comme le prévoit la motion de l'UDC, irait non seulement à l'encontre de l'engagement de la Suisse au sein du Conseil de l'Europe, mais représenterait en outre une atteinte disproportionnée à l'ordre libéral et fédéral de la Suisse. Il n'appartient pas à la Confédération d'arrêter si, quand, et où, les cantons et les communes ont le droit de placer des symboles sur les bâtiments publics.

Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

Dans un esprit confédéral, la Ville de Carouge décide de suivre les recommandations du Conseil fédéral.

C'est ainsi que les drapeaux de Carouge, de Genève, de la Confédération helvétique et du Conseil de l'Europe ornent les frontons de la Mairie.

En espérant que ces éléments auront apporté réponse à l'ensemble de vos questions, nous vous adressons, Messieurs, nos meilleurs messages

Mme De Haller Kellerhals remet les réponses écrites aux membres de l'UDC.

M. Walder répond à la question orale de Mme Hiltpold concernant la terrasse du cinéma BIO

M. Walder rappelle que Mme Hiltpold demandait si l'autorisation avait été obtenue et surtout, qui avait payé cette terrasse.

La pose des poteaux et des tentes a fait l'objet d'un avis d'ouverture de chantier par les mandataires auprès de la direction des autorisations de construire du DCTI en date du 6 juin 2012, précisant le début du chantier pour le 11 juin 2012 et la fin pour le 16 juin 2012. La CMNS a été

consultée et a rendu un préavis positif en date du 7 mars 2012, après avoir relevé la qualité du dossier et de la solution présentés.

Le projet a par ailleurs fait l'objet d'une requête en bonne et due forme de la part des mandataires auprès de la responsable du domaine public, qui, sur la base du préavis positif de la CMNS, a délivré avec l'accord du Conseil Administratif une permission d'installation d'une tente sans procédé de réclame. Celle-ci était assortie des conditions usuelles et spécifiques dont, notamment, l'encombrement en largeur et en hauteur maximal, et de l'exigence que l'installation puisse être retirée en tout temps et le plus rapidement possible.

Toute demande similaire doit faire l'objet d'une requête en bonne et due forme auprès du domaine public et être préavisée par la CMNS si l'installation projetée se situe dans le Vieux-Carouge. Sur la base de ce préavis, cette requête est ensuite examinée au cas par cas, en relation avec le cadre légal en vigueur, par le Conseil administratif qui délivre ou non une permission d'installation.

Enfin, le paiement intégral de l'installation a été effectué par la Fondation du Cinéma BIO.

M. Walder répond à la question orale de M. Paparou concernant la servitude de passage au 43 rue Vautier

La servitude de passage public, conclue le 11 avril 1990 à l'époque de l'exploitation des "Halles de Carouge" et grevant la parcelle 346, sise 43 rue Vautier, permet aux piétons d'accéder à la zone de détente située sur la parcelle 1215 également grevée d'une servitude d'usage au profit de la Ville de Carouge.

Cette servitude a été accordée simultanément à la mise en exploitation commerciale du rez-de-chaussée de l'immeuble "Les Halles de Carouge".

La servitude précise sous chiffre 1 que :

"le passage est ouvert au public de 8h00 à 19h00 du lundi au vendredi et de 8h00 à 17h00 le samedi".

La servitude précise sous chiffre 2 que :

"Ces horaires d'ouverture devront être respectés quelle que soit l'utilisation du rez-de-chaussée, les propriétaires des parts sur lesquelles l'assiette de la servitude se situe prendront toutes les mesures nécessaires, afin d'assurer l'ouverture du passage public, conformément aux heures figurant sous chiffre 1"

Dès lors, aujourd'hui le chantier de la copropriété avec des logements et des ateliers, en cours au 43 rue Vautier est en phase finale avec pose des éclairages de secours prévu à la fin novembre 2012.

L'administrateur de la copropriété va procéder à la remise en fonction de cette servitude, dès la fin novembre selon conditions décrites dans la convention.

La porte d'accès au couloir depuis la rue Vautier ainsi que celle donnant accès au parc depuis le couloir sera ouverte au public durant les heures concernées par la servitude.

Mme De Haller Kellerhals répond à la question orale de M. Barthassat : que signifie "Ville citoyenne dans les offres d'emplois"

Lorsque nous publions une offre d'emploi, nous annonçons bien évidemment le poste à pourvoir, les missions et le profil requis, mais nous communiquons également sur l'identité et les valeurs de notre administration. Avec pour objectif d'attirer les candidats qui répondent aux requis et qui sont intéressés non seulement par la mission de la Ville de Carouge mais qui pourront aussi s'intégrer pleinement à sa culture d'entreprise.

Si vous lisez différentes annonces, vous noterez que plusieurs administrations et entreprises se positionnent et communiquent leurs valeurs ou culture d'entreprise par ce biais.

Lorsque nous parlons de Ville citoyenne, nous faisons référence aux valeurs de la citoyenneté, soit à la fois

- *la citoyenneté civile correspondant aux libertés fondamentales (liberté d'expression, égalité devant la justice et les droits sans catégorisation des personnes) ;*
- *la citoyenneté politique fondée sur la participation politique (le droit de vote, le droit d'éligibilité, le droit d'accéder à certaines fonctions publiques, le droit d'être protégé par cet État à l'étranger) ;*
- *la citoyenneté sociale résultante de la création de droits socio-économiques (droit à la santé, droit à la protection contre le chômage, droits syndicaux)^L*

La citoyenneté est donc intimement liée à la démocratie et est aussi une composante du lien social. C'est, en particulier, l'égalité de droits, et de devoirs, associées à la citoyenneté qui fonde le lien social dans la société démocratique moderne.

Nous exprimons ainsi notre attachement aux processus démocratique, à la participation citoyenne, à la prise en compte de tout un chacun, la cohésion, la transparence et l'équité.

Jean-Jacques Rousseau disait :

" Le citoyen est un être éminemment politique qui exprime non pas son intérêt individuel mais l'intérêt général. Cet intérêt général ne se résume pas à la somme des volontés particulières mais la dépasse."»

Mme De Haller Kellerhals répond à la question orale de M. Jean-Jacques Gerster à propos de l'organisation de la fête des écoles en lien avec la situation de l'association des parents de l'école des Promenades.

Je vous remercie Monsieur Gerster pour votre question qui va, je l'espère, permettre de dissiper un malentendu.

L'organisation de la fête des écoles à Carouge s'appuie depuis de très nombreuses années sur la participation de parents à travers leurs associations.

Comme chacune et chacun le sait, cette manifestation qui réunit plus de mille enfants toute une après-midi demande la présence de très nombreux adultes pour servir les goûter et assurer la sécurité des jeux mais aussi des accès au périmètre de la fête.

Lors de la séance de préparation à cet événement, il est demandé à chaque association de parents d'élèves de solliciter 20 parents.

Si le nombre de parents disponibles est insuffisant, il nous est arrivé d'engager des jeunes via Projets Emploi Jeunes. La section carougeoise de la fédération suisse de gymnastique, par l'intermédiaire de Mme Hayoz, s'est aussi proposée pour solliciter ses membres à la retraite.

Permettez-moi de préciser que les samaritains nous apportent une aide précieuse lors du cortège mais ne font pas partie des adultes qui sont sollicités pendant l'après-midi auprès des enfants.

Je peux vous rassurer Monsieur Gerster, il n'a jamais été question de priver des enfants de nos écoles de manèges ou de carrousels en raison d'un manque de participation des parents. La fête des écoles, c'est bien sûr la fête de tous les enfants.

Je profite de votre question pour remercier très chaleureusement tous les parents, les associations carougeoises et le personnel de l'administration qui chaque année font de cette fête une grande réussite.

Mme Lammar répond à la question écrite de l'UDC qui s'interrogeait sur les panneaux d'Affichage public souvent recouverts de publicité de privés, pour des soirées ou autres

Messieurs,

En réponse à votre question écrite lors de la séance du Conseil municipal du 18 octobre 2012, traitant de la problématique des emplacements pour l'affichage public réservés aux associations locales à but non lucratif et utilisés à d'autres fins, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

Le Service de la police municipale intervient systématiquement en téléphonant à l'organisateur. En l'état de la législation, il est impossible de verbaliser l'organisateur, mais la personne qui affiche et ce, pour autant qu'elle soit prise sur le fait.

En outre, l'atelier de peinture du STVE nettoie environ 1 fois par mois ces panneaux ou colonnes d'affichage, vu l'épaisseur des affiches accumulées.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Mme Lammar répond à la question orale de Mme Molinari qui s'inquiétait de la vitesse excessive des voitures à la rue de La Fontenette et au boulevard des Promenades.

En complément de la réponse déjà apportée lors de la séance du Conseil municipal du 18 octobre dernier, je vous informe que nous avons d'ores et déjà fait les demandes auprès de la Gendarmerie qui s'est engagée à :

- Mettre des contrôles en place à la rue de la Débridée
- Mettre des contrôles en place à la rue de la Fontenette
- Mettre des contrôles en place bd des Promenades
- Continuer les contrôles rte de Drize
-

Comme pour les précédents contrôles, le retour sera fait au Conseil administratif dès envoi par la Gendarmerie.

Questions orales et écrites des membres du Conseil municipal

Questions écrites

13 novembre 2012

Politique de prévention de l'alcool auprès des pré-adolescents et adolescents

Auteur : Mme Catherine Marti

La ville de Carouge se préoccupe-t-elle de prévention de l'alcool auprès des pré-adolescents et adolescents ?

A-t-elle donné suite au rapport 2011 des TSHM qui relevait que "plusieurs" chercheurs et professionnels de la santé s'alarment quant à l'alcoolisation de plus en plus précoce des jeunes et des conduites à risque liées à cette dernière", et s'interrogeaient sur une "prévention précoce qui consisterait à mettre en réflexion les pré-adolescents et adolescents qui ne fréquentent pas encore les 120 bars de la commune", (P.25) ?

A-t-elle réfléchi à d'autres actions que celle d'intermezzo qui consistait à réduire les risques et était limitée dans le temps ?

Prend-elle la mesure de l'insuffisance de l'éducation sanitaire, quant aux addictions, en milieu scolaire ?

En résumé, développe-t-elle une politique de prévention en synergie avec les milieux concernés par cette thématique ?

Catherine Marti

Date de dépôt : Carouge, le 2 novembre 2012

Questions orales

Mme Stebler : cour des comptes, c'est la merde, quelle confiance lui accorder

Mme Stebler fait remarquer que la Cour des comptes est aussi en crise, avec certains dysfonctionnements. Mme Annette Stalder, M. Daniel Devaud et d'autres juges ont dénoncé ceux-ci et une commission d'enquête va certainement les étudier.

Est-il bien pertinent de faire appel à cette Cour des comptes qui a un tel dysfonctionnement et une perte de confiance d'une partie de la population ?

Malgré les nouveaux juges élus dernièrement, ne devons-nous pas attendre la fin de l'enquête administrative exercée sur la cour des comptes pour l'audit de Carouge ?

Mme Lammar répond que l'action de la Cour des comptes est fixée par la loi et, à partir de ce moment là, il n'y a pas à discuter sur ce qu'elle peut faire ou non et si nous lui faisons confiance. Son action est fixée par la loi et le peuple vient de la réélire dans une nouvelle composition. Il ne nous appartient pas de dire si nous avons confiance ou non en elle. C'est une institution qui a été créée et qui figure dans les institutions de la justice genevoise. La question de la confiance ne se pose pas, indépendamment des jets d'eau, des sceaux d'eau et autres chose qui ont pu s'y dérouler.

Mme Stebler précise qu'une enquête est en cours pour un dysfonctionnement, même s'il y a eu une réélection. De plus, certaines communes et personnalités du Canton pensent qu'il faudrait attendre les résultats de ladite enquête.

Mme Lammar répond que le timing ne dépend pas du Conseil administratif et la Cour des comptes à un mandat à mener. De plus, les personnes chargées de cet audit sont rémunérées et doivent justifier leur salaire.

M. Morex : sécurité

M. Morex a constaté que les premières caméras de surveillances ont été installées et celles qui se trouvent sur la place du Marché sont dans le feuillage. Il se pose plusieurs questions à cet égard. En effet, nous approchons de l'hiver, les feuilles tombent et, de ce fait, les caméras seront efficaces durant la période hivernale ; toutefois, au printemps prochain, les feuilles vont repousser.

Laissons-nous les caméras en l'état en espérant que nos agents de police municipale puissent observer le premier bourgeon de la place du Marché pour faire concurrence à celui de la Treille ? Où est-ce que le Conseil administratif attend que ce platane tombe malade et qu'il soit abattu pour que les caméras soient efficaces.

Est-ce que le Conseil administratif va mandater l'entreprise qui a posé ce mât et ces caméras pour qu'il les déplace, de façon à ce qu'elles soient efficaces lorsque que le feuillage aura repoussé ?

Mme Lammar rassure M. Morex sur le fait que les agents de la police municipale ne seront pas derrière les caméras pour voir le premier bourgeon de la place du Marché puisqu'il n'y aura personne derrière celles-ci, comme le prévoit le projet qui a été voté. En effet, celui-ci autorise un visionnement des films seulement en cas de plainte.

Mme Lammar précise que les caméras ont été installées aux endroits prévus dans le projet voté par le Conseil municipal à une seule exception près, au tout début de la place du Marché où s'est effectué le déplacement d'une caméra suite à une opposition des Transports Publics Genevois.

L'entreprise a exécuté le projet tel qu'il a été voté par le Conseil municipal. Par contre, nous verrons, à l'usage, si le feuillage pose un réel problème ou non.

M. Morex réplique qu'effectivement le Conseil municipal a voté les emplacements des caméras mais sur les plans, le feuillage des platanes n'apparaissait pas.

Mme Lammar répond qu'il aurait été reproché au Conseil administratif d'avoir déplacé le poteau s'il n'était pas à l'endroit, tel que les Conseillers municipaux l'avaient voté dans le projet.

M. Morex : sociétés carougeoises

M. Morex a appris par la bouche du Président qui organise le salon des antiquaires à Carouge que, chaque année, la ville de Carouge met à disposition des panneaux pour suspendre des tableaux ou pour faire des séparations avec les différents stands. Les antiquaires établissent un budget avant de mettre en place leur exposition et, cette année, ils ont eu la surprise de se voir imposer un surcoût de CHF 1'000.— pour la pose et dépose desdits panneaux.

N'aurait-il pas été plus judicieux de les avertir avant l'exposition plutôt que de les mettre devant le fait accompli, une fois l'exposition terminée et le budget bouclé ?

Mme De Haller Kellerhals répond que cela fait des années que le Conseil administratif discute du salon des Antiquaires. Celui-ci est entièrement commercial puisque les antiquaires vendent des objets qui leur rapportent des bénéfices et du profit. La ville de Carouge leur mettait quasiment gratuitement à disposition la salle des fêtes ainsi que le matériel et ils étaient au courant de nos discussions. Cela faisait des années que nous reportions le fait qu'il est juste normal de les faire payer pour qu'ils occupent ces lieux.

M. Morex répond qu'il ne remet pas en cause le fait que ces frais soient facturés mais il aurait été bon de les avertir avant, même si le Conseil administratif en discutait depuis des années.

M. Morex : la vigne rouge

M. Morex explique que cette école a une salle de gym toute neuve répondant aux normes pour les compétitions internationales de basket. Cela sous entend que des spectateurs devraient pouvoir y assister mais aucune place n'est prévue pour eux.

Y a-t-il une lacune ou une erreur dans la conception de cette salle ?

Mme Lammar répond que le Conseil administratif a effectivement constaté ce problème puisque qu'elle aurait pu être une très belle salle pour les matchs, notamment pour le basket. Toutefois, il faut savoir que le basket joue dans la salle du val d'Arve qui est équipée de gradins et ils en sont très satisfaits. L'idée serait de rassembler toute l'activité du basket au Val d'Arve. Cela étant, elle regrette, comme M. Morex, le fait qu'il n'y ait pas de gradins pour certains matchs de volley, handball, basket et des concours de gym.

Mme Lammar rappelle que ce projet a été conçu et voté par le Conseil municipal et qu'il faut maintenant faire avec, telle qu'elle a été réalisée.

Mme Molinari : la Syrie

Mme Molinari explique qu'aujourd'hui, la chaîne du bonheur a lancé un appel en Suisse pour collecter des fonds en faveur du peuple syrien. Celui-ci se trouve dans une situation tragique puisque la population subit une guerre civile et 500'000 réfugiés ont déjà franchi les frontières vers la Turquie, la Jordanie où d'autres pays limitrophes comme le Liban, dans des conditions extrêmement difficile causant beaucoup de morts

Est-ce que le Conseil administratif (qui a une ligne budgétaire pour cela) a l'intention de soumettre une délibération au Conseil municipal ?

Mme De Haller Kellerhals remercie Mme Molinari de sa question. Effectivement, la chaîne du bonheur a, aujourd'hui à 18h00, récolté plus d'un million de francs, ce qui est remarquable. Si le Conseil municipal le souhaite, le Conseil administratif viendra très volontiers avec une délibération pour un montant habituel de CHF 20'000.—pour les réfugiés et les victimes du conflit syrien.

Mme De Haller Kellerhals précise que le Conseil administratif a, pour habitude, d'attendre les sollicitations des différents organismes ; toutefois, si une demande émane du Conseil municipal, c'est tout aussi bien et elle présentera une délibération à la séance du mois de décembre.

M. Paparou : entretien d'un bien loué par la commune

M. Paparou fait partie du comité de l'Espace de Vie Infantile de Pinchat et, suite à une discussion avec le comité, celui-ci s'est rendu compte que l'entretien de la parcelle, louée par la commune de Carouge incombe, pour certains travaux, à l'association.

Quelle est la limite du locataire par rapport à l'entretien, l'élagage des arbres, qui paie quoi ?

La commune tond l'herbe mais pour quelle raison ne coupe t'elle pas les branches ? Il y a des enfants et il serait malheureux que l'un d'eux soit écrasé par une branche.

M. Walder confirme que le Conseil administratif ne souhaite pas qu'un enfant soit écrasé par une branche, ni par un tronc où qu'il glisse sur l'herbe trop haute. Effectivement, le service transports, voirie, environnement assure l'entretien de cette parcelle et il lui a été confirmé que lorsque celui-ci est sollicité ou voit que des travaux d'entretien doivent être effectués, il s'en charge, comme par exemple, l'élagage des arbres. Toutefois, M. Walder pense qu'il serait judicieux qu'un représentant de l'association rencontre le responsable du service.

M. Paparou demande qui est le responsable du service.

M. Walder lui répond qu'il s'agit de M. Denis Martin. Il précise aussi qu'il faut contacter ce service lorsqu'il y a des travaux d'entretien à faire parce que les employés communaux ne sont pas toujours sur place et les membres de l'association remarquent peut-être plus rapidement et facilement les problèmes.

M. Paparou : pourquoi le mardi ?

M. Paparou explique qu'il est enseignant et, accessoirement, maître de classe. Ce soir, il devait assister à une réunion de parents, à laquelle il a dû déroger, pour être présent à cette séance. Son patron est le Département de l'Instruction Publique (Etat de Genève) et il se sent un peu en porte à faux.

Pourquoi avons-nous eu ce Conseil municipal le mardi et non le jeudi ?

Mme De Haller Kellerhals répond que le Conseil municipal a deux représentants du Grand Conseil qui siègent également au Conseil municipal de Carouge. Le représentant du PDC a fait la demande expresse pour que nous siégions ce soir et non pas jeudi soir. Elle est d'ailleurs étonnée de voir qu'il n'est plus là.

M. Paparou est heureux de voir qu'un député est resté jusqu'à la fin de la séance et honore le Conseil municipal de sa présence mais il fait remarquer que nous ne pouvons pas dire cela de tous le monde.

M. Baertschi : réglage des phases piétons et cyclistes à l'entrée du tunnel de Carouge

M. Baertschi explique qu'on lui a signalé un dysfonctionnement du réglage des phases des feux à l'entrée du Tunnel de Carouge qui pose problème entre les cyclistes et les piétons. C'est un cycliste de Plan-les-Ouates qui l'a informé que lorsqu'il arrive à vélo, il y a un réel danger par une collusion entre les deux phases et un piéton pourrait se faire renverser.

Y a-t-il un moyen de le contrôler ?

M. Walder répond qu'il n'est pas au courant et va vérifier. Il apportera rapidement une réponse.

Le Président lève la séance à 23h35